

Le 13 avril 2023 à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jean-Luc Laurent, Maire, pour tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 31 mars 2023.

Membres présents :

M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, M. EDET, Mme BADOE, Mme BASSEZ, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORÉ, M. KHIAR, Mme DEFRANCE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER (jusqu'à 21 heures 37), Mme HARTMANN, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. GIBLIN (à partir de 20 heures 33)

Membres représentés :

Mme AZZOUG par M. TAPA, Mme BOCABEILLE par M. DELAGE, Mme BRICOUT par Mme MUSEUX, Mme ALESSANDRINI par Mme HARTMANN, M. NICOLLE par M. RUGGIERI, Mme EL KRETE par M. ZINCIROGLU, M. BELAÏNOUSSI par M. BANBUCK, M. BOUFRAINE par M. KHIAR (à partir de 20 heures 33), M. CHAPPELLIER par Mme COUTO (à partir de 21 heures 37)

Membres absents :

M. GIBLIN (jusqu'à 20 heures 33), M. BOUFRAINE (jusqu'à 20 heures 33)

Secrétaire de séance :

M. TAPA

*Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.*

\*

**Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)**

Monsieur le Maire, j'ai le pouvoir de Kamel Boufraine.

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

L'avez-vous sur papier ?

**Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)**

J'ai le mail. Votre directeur de cabinet l'a reçu aussi par mail depuis hier soir.

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Le Secrétariat général m'a indiqué que, pour la bonne forme, il faut un pouvoir signé. Le mail ne fait pas foi.

**Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)**

En droit, le mail est un écrit parfait.

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Je vous indique ce que me dit le Secrétariat général. Je n'invente rien. La législation prévoit qu'un pouvoir peut être transmis par mail avec signature électronique. Or, la Mairie ne disposant pas de signature électronique, le pouvoir ne peut pas être pris en compte.

**Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)**

Qu'entendez-vous par signature électronique ? S'agit-il de l'indication du nom et du prénom à la fin du mail ?

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Il s'agit d'un certificat. Il n'y a donc pas de possibilité de donner une validation à ce mail en l'état du droit existant.

**Toufik KHIAR (*Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre*)**

Vous nous apportez l'information seulement ce soir que l'on ne peut pas donner un pouvoir alors que, d'habitude, cela pouvait se faire par un mail.

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Nul n'est censé ignorer la loi. Je vous propose de désigner un secrétaire de séance. Je vous propose la candidature de M. Narcisse Vry Tapa. Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 33 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOUC, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABELLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, M. KHIAR, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI)

Absents : 2 (M. GIBLIN, M. BOUFRAINE)

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

M. Tapa est désigné secrétaire de séance.

Nous passons à l'approbation du procès-verbal de la séance du 16 février 2023. Y a-t-il des observations ?

**Toufik KHIAR (*Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre*)**

Je demande une suspension de séance de cinq minutes, s'il vous plaît.

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

La séance est suspendue pour cinq minutes.

*De 20 heures 16 à 20 heures 23 : suspension de séance.*

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

La séance est reprise. Y a-t-il des demandes d'intervention concernant le procès-verbal du 16 février 2023 ?

**Jean-François BANBUCK (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste*)**

Monsieur le Maire, chers collègues, je vous demande s'il serait possible de disposer d'une version consolidée, après amendement, du règlement intérieur ?

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Nous pourrions l'envoyer par mail à chacun. Nous enverrons une version papier aux élus qui en feront la demande. Le Cabinet va s'en charger. Le règlement intérieur se trouve sur le site avec les délibérations. Y a-t-il d'autres observations ?

**Lionel ZINCIROGLU (*Groupe Ensemble Changeons Le KB*)**

Vous dites qu'il est sur le site internet. Est-ce la version modifiée avec l'ensemble des amendements ou l'ancienne version ?

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Sur le site, il y a la délibération du Conseil municipal qui l'a approuvé.

**Lionel ZINCIROGLU (*Groupe Ensemble Changeons Le KB*)**

C'est donc l'ancienne version avant amendement. Est-ce possible de vérifier ?

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Nous mettons sur le site ce qui est envoyé en Préfecture. Nous allons vérifier que le règlement intérieur adopté tient compte des différents échanges qui ont eu lieu. Une version sera envoyée à chaque élu par courriel ou envoi postal, conformément aux demandes de chaque élu. Je mets aux voix le procès-verbal du 16 février 2023.

## Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 33 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOC, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, M. KHIAR, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI)

Absents : 2 (M. GIBLIN, M. BOUFRAINE)

### **Jean-Luc LAURENT, Maire**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Avant de passer à l'ordre du jour, je voudrais vous proposer que le Conseil municipal rende hommage à Mme Éliane Rousselot, décédée le 27 février 2023 à l'âge de 86 ans. Mme Éliane Rousselot a été conseillère municipale de notre Ville de 1983 à 2001, d'abord lors des deux mandatures de Mme Claudine Décimo de 1983 à 1995, puis de 1995 à 2001 où elle siégeait dans l'opposition. Mme Éliane Rousselot était une figure de la vie locale. Gaulliste, cette femme, engagée aussi dans le mouvement Femme Avenir, était une citoyenne qui affirmait de solides et fermes convictions avec une droiture de comportement et un grand respect de tout le Conseil municipal. L'affirmation de convictions et de désaccords allait de pair avec le respect des personnes et la courtoisie. C'est ce qui la caractérisait. Sans doute, ses qualités venaient-elles de son éducation et de son activité professionnelle. Agent public, fonctionnaire hospitalière, Éliane Rousselot travaillait à l'Assistance publique des Hôpitaux de Paris et a été un cadre hospitalier reconnu, tout particulièrement à l'hôpital Bicêtre où Éliane Rousselot a été la directrice de la Maison de gérontologie.

J'étais présent pour représenter le Conseil municipal et la Ville à ses obsèques. À sa famille et à ses proches, la Ville présente ses condoléances les plus sincères. En hommage à Éliane Rousselot pour son engagement au service de la commune et de l'intérêt général, je vous invite à vous lever pour observer une minute de silence. Je vous remercie.

Je vous livre deux informations. Les prochaines réunions du Conseil municipal auront lieu vendredi 9 juin et jeudi 29 juin. Nous avons en effet reçu de la Préfecture le décret de convocation pour les élections sénatoriales fixées au 24 septembre. Dans ce cadre, la loi prévoit une réunion du Conseil municipal pour procéder à l'installation des grands électeurs et désigner des suppléants. La séance est fixée par l'État et la date retenue, dont nous avons eu communication, est le 9 juin. En plus des délibérations concernant les élections sénatoriales, nous traiterons également d'affaires locales.

Ensuite, il y aura la séance habituelle le jeudi 29 juin à 20 heures. Je précise aux membres du Conseil municipal que sera établi un nouveau tableau prévisionnel des séances des commissions. Nous attendions, pour faire ce travail, la notification par la Préfecture du décret concernant les élections sénatoriales nous demandant de procéder à la réunion du Conseil municipal le 9 juin prochain.

## QUESTION ORALE

### **Jean-Luc LAURENT, Maire**

En application du règlement intérieur, j'ai été saisi d'une question orale par le Groupe Ensemble changeons Le Kremlin-Bicêtre. La parole est à Mme Couto.

### **Laurence COUTO (Groupe Ensemble Changeons Le KB)**

Monsieur le Maire, pourriez-vous nous transmettre le coût financier de vos décisions de fermeture répétée de la Mairie du Kremlin-Bicêtre depuis fin 2022, subventionnée indirectement par le contribuable ? Merci.

### **Jean-Luc LAURENT, Maire**

Je vous remercie pour votre question. Je me permets d'y apporter une précision.

### **Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)**

Monsieur le Maire, excusez-moi de vous couper. Selon le règlement intérieur, vous êtes d'abord censé donner la parole à celles et ceux qui veulent participer au débat.

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Effectivement. Y a-t-il des demandes de prise de parole des groupes et des représentants des groupes ?

**Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)**

Mon groupe voudrait connaître la raison de votre décision pour fermer les après-midis et non pas le matin. Y a-t-il un pourcentage de grévistes ou non ? Ces fermetures doivent-elles contraindre des gens qui ne font pas grève de ne pas venir travailler ? Que font-ils ?

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

**Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)**

Monsieur le Maire, avant que vous preniez la parole, j'aimerais préciser que tous les agents publics territoriaux ont le droit de faire grève. Ils ne sont toutefois pas obligés de cesser le travail pendant toute la durée indiquée par le préavis. Ils peuvent cesser ou reprendre le travail au moment qu'ils choisissent. La grève est en soi une cessation collective et concertée du travail destinée à appuyer des revendications professionnelles sur le plan local ou national. C'est un droit qui est reconnu aux agents publics, même s'il fait l'objet de certaines limitations sur le plan légal. Personne ne remet en cause cela. Personne ne remet en cause le mouvement de grève nationale contre la réforme des retraites.

Pour autant, le service public ne peut pas s'arrêter. Et c'est vous, monsieur le Maire, le garant du bon fonctionnement du service public au sein de la Mairie du Kremlin-Bicêtre. Vous avez fermé les services de la Ville à maintes reprises : sauf erreur de ma part, le 13 décembre 2022 ; puis, en 2023, les 19 janvier, 31 janvier, 7 février, 16 février, 7 mars et, aujourd'hui, le 13 avril. C'est inadmissible. C'est inadmissible pour le contribuable qui subventionne vos fermetures qui ne respectent pas la neutralité du service public. C'est inadmissible pour les familles qui se doivent de trouver des solutions pour pallier la fermeture des services. Plusieurs d'entre elles nous contactent pour comprendre vos positions et savoir si cela est légal. C'est inadmissible parce que vous ne pouvez pas prendre en otage à la fois les habitants et les agents de la Ville en fermant les services pour celles et ceux qui ne souhaitent pas faire grève ou celles et ceux qui sont sans solution quand vous décidez de fermer les services d'accompagnement public.

Le coût de ces fermetures, vous nous les devez. Le coût de ces fermetures, vous les devez aussi aux propriétaires kremlinois à qui vous faites subir une hausse de la taxe foncière par esprit de solidarité au bon fonctionnement des services de la Ville. Le coût de ces fermetures, vous les devez à tous les Kremlinois qui ont dû trouver des solutions pour pallier les manquements du service public local lors de ces fermetures. Vous ne pouvez éviter cette question et vous devez être transparent avec Le Kremlin-Bicêtre qui réclame des explications sur ces fermetures et le coût financier de vos décisions.

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Je vais donc apporter une réponse à la question qui a été posée. Je veux vous remercier pour votre question qui me permet d'apporter une précision. La Mairie et les services municipaux, hors Police municipale de proximité et service du maintien à domicile pour les personnes âgées, sont fermés au public l'après-midi de 14 heures à 19 heures durant la période de manifestation. Cette demi-journée n'est pas une demi-journée de congé, mais une fermeture au public. Les agents non-grévistes continuent de travailler sur leurs tâches, notamment administratives, depuis la première journée de mobilisation et de fermeture de la Mairie au public.

Depuis le projet de réforme, comme 70 % des Français, nous avons affiché notre solidarité avec l'intersyndicale et les citoyens mobilisés contre cette réforme des retraites. Nous avons choisi la fermeture au public, comme de nombreuses communes de France sous le label « Maires solidaires ». Avec l'équipe municipale, je continuerai à dénoncer cette réforme injuste et inutile décidée par le gouvernement et que vous semblez soutenir contre l'avis des Français.

Une question en appelant une autre, je veux vous rappeler, Madame Couto et Monsieur Zincioglu, celle posée au dernier Conseil municipal qui est restée sans réponse et, aujourd'hui encore, dans vos propos. Qu'en est-il de votre position et de celle de votre groupe ? Au fond, ces critiques répétitives sur les actions de l'équipe municipale en solidarité avec les syndicats unis contre un projet de loi, les travailleurs mobilisés et une large majorité de nos concitoyens, ne traduisent-elles pas un soutien tenace à cette réforme, mais un soutien honteux ? En tout cas, c'est la question qui mérite de se poser puisque vous ne donnez jamais votre point de vue sur la réforme des retraites, une réforme injuste, régressive et brutale.

20 heures 33 : arrivée de M. GIBLIN.

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Je note l'arrivée de M. Giblin qui a apporté le pouvoir de M. Boufraine pour M. Khiair.

**N° 2023-014. PROJET EDUCATIF TERRITORIAL 2023-2026**

**Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)**

Monsieur le Maire, chers collègues, je voudrais commencer ce rapport par une citation tirée de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1793 et qui figure en tête de ce Projet éducatif territorial (PEdT) : « L'instruction est le besoin de tous. La société doit favoriser de tout son pouvoir les progrès de la raison publique et mettre l'instruction à la portée de tous les citoyens. » Cette phrase est évidemment celle qui doit nous servir de boussole et celle qui nous a servi de boussole dans la préparation de ce nouveau PEdT.

La Ville du Kremlin-Bicêtre accorde une place fondamentale à l'éducation dans les politiques publiques qu'elle conduit. Une éducation de qualité qui dispose des moyens nécessaires à son action est en effet une condition de l'émancipation de tous. En 2023, comme depuis 2020, l'éducation représente le premier budget de la Ville avec 28 % des dépenses municipales qui y sont consacrées.

Le PEdT a été institué par la loi d'orientation de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013. Il constitue un document obligatoire pour les communes qui permet de fixer le cadre de l'action partenariale en matière d'éducation à l'échelle d'une ville. En 2006, la Ville du Kremlin-Bicêtre s'est dotée d'un Projet éducatif local, avant la loi de 2013 dont je parlais à l'instant. Le premier PEdT a été adopté en 2014. Un deuxième PEdT a été adopté en 2017 à l'occasion des réformes des rythmes scolaires qui s'appliquaient dans les écoles de la ville.

À partir de 2021, le Covid étant passé par là, nous avons lancé et mené une évaluation du PEdT 2017-2020. Il en est ressorti un certain nombre de points, et deux notamment que je veux mettre en exergue ici : la nécessité, sur un prochain PEdT, d'être concret dans les projets afin de pouvoir les évaluer au mieux ; le but essentiel que nous avons retenu était, contrairement aux PEdT précédents, d'aller de la petite enfance à l'entrée dans l'âge adulte et dans la vie professionnelle. Cela représente, pour le coup, une réelle novation par rapport aux PEdT précédents.

Le PEdT que vous avez en lecture a donc été établi à partir du bilan de cette évaluation. Regroupant les services de la Ville, les élus, les services de l'État, les associations, les institutions, les services du territoire, le Comité de pilotage du PEdT s'est réuni pour la première fois en 2022, puis en 2023. Il a été suivi de trois réunions thématiques (10, 14 et 17 février 2023). Un Comité de pilotage conclusif s'est tenu le 17 mars 2023.

De cela sont sorties trois orientations stratégiques majeures. La première consiste à soutenir la réussite scolaire et lutter contre le décrochage scolaire des élèves, c'est-à-dire viser à faire en sorte que les enfants de la ville acquièrent, à travers l'instruction scolaire, les connaissances de base, lutter contre l'abandon scolaire et l'absentéisme et permettre une meilleure insertion professionnelle. Le deuxième objectif majeur est de favoriser l'épanouissement, l'ouverture aux autres et au monde, c'est-à-dire favoriser les aptitudes physiques et artistiques, favoriser également le développement de l'autonomie de l'enfant, l'affirmation de son identité et son ouverture au monde. Le troisième objectif consiste à promouvoir l'accès de tous à une citoyenneté pleine et entière dans le cadre des valeurs de la République, c'est-à-dire aider l'enfant et le jeune à trouver sa place dans la société, à affirmer son identité personnelle dans le respect des règles de la vie collective et dans l'appropriation des principes et valeurs communs à la collectivité nationale.

Chaque orientation stratégique se décline en objectifs concrets qui permettront d'initier de nouvelles actions. Tous ces objectifs concrets se trouvent dans la partie 4 sur l'orientation et les objectifs de ce PEdT.

Le Comité de pilotage est chargé de l'évaluation du PEdT pour sa période d'application. Il se réunira donc périodiquement au cours des trois années qui viennent pour assurer le suivi régulier de la mise en œuvre de la convention et son évaluation, selon des critères définis dans la convention, en vue de proposer d'éventuelles évolutions. Le document que vous avez eu sur table ce soir est actualisé à la demande des services de l'État, notamment du SDJES (Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports). Ce service s'est réveillé un peu tard. Le Conseil municipal sera donc invité à se prononcer sur les orientations du PEdT 2023-2026.

Avant de terminer, je voudrais remercier tous ceux qui ont activement participé à l'élaboration de ce PEdT, les services de la vie de la Ville d'abord (Petite enfance, médiathèque, Enfance éducation), le Point information jeunesse, le Service jeunesse, les centres de loisirs. Il y a aussi nos partenaires : associations du territoire, CSAKB, ECAM, Conservatoire intercommunal, associations de parents d'élèves, Association des Clubs coups de pouce.

Il y a enfin nos partenaires institutionnels : Éducation nationale, CAF, services de l'État.

Avant de terminer, je voudrais que l'on se rappelle cette phrase de Lamartine qui disait : « Si vous voulez rendre l'homme capable de liberté, qu'il soit instruit. » J'espère que ce PEdT sera le garant de cette instruction. C'est ce que nous avons souhaité. En tout cas, ce PEdT est un document-cadre qui cadre l'orientation de la municipalité pour les trois ans qui viennent. Le Comité de pilotage, comme je le disais tout à l'heure, poursuivra régulièrement son travail pour faire vivre ce PEdT, ni figé ni immuable, qui sera mis en œuvre avec l'ensemble des partenaires.

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Dans la mesure où il y a des évolutions sur le document, en ce qui concerne la partie plutôt du bilan, de l'activité, j'ai proposé que ces éléments soient portés à votre connaissance dans un nouveau document remis sur table. Vous pourrez observer qu'il n'y a pas de modifications des orientations qui avaient fait l'objet d'un accord unanime du Comité de pilotage. Je peux vous proposer, si vous le souhaitez, une suspension de séance, voire une réunion de la Commission pour répondre aux questions que vous pourriez vous poser sur le document un peu modifié par rapport à l'envoi du document initial. Je vous propose de suspendre la séance pour dix minutes ou un quart d'heure. Si vous le souhaitez, il peut y avoir une réunion de Commission. La Commission s'est réunie pour parler d'un document. Il y a des actualisations. Des questions peuvent se poser sur ces éléments.

**Jean-Pierre RUGGIERI (Groupe Ensemble Changeons Le KB)**

Juste une question. Je voudrais bien comprendre. On ne va pas voter ce soir ce PEdT ?

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

On va approuver les orientations, comme le dit la délibération, c'est-à-dire la partie 4. Il s'agit d'approuver un document qui est le projet de PEdT avec les orientations. Cela ne concerne pas les éléments de bilan et d'organisation. Cela permet de finaliser les choses. De toute façon, un PEdT ne fait pas l'objet d'une signature du document en tant que tel par les différentes institutions. C'est soumis à l'approbation des institutions partenaires concernées (Caisse d'allocations familiales, services de l'État et la commune).

**Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)**

J'apporte une petite précision. Les modifications demandées par le SDJES concernent l'actuel. Il n'y a pas de modifications des objectifs et des grandes orientations du PEdT. Le SDJES voulait que l'on précise un certain nombre de choses sur ce qui se passait déjà dans la ville, notamment autour des enfants de moins de 6 ans. Ils ont fait rajouter un certain nombre de chiffres à l'intérieur du PEdT. Cela concerne vraiment l'actuel et non les orientations futures.

**Jean-Pierre RUGGIERI (Groupe Ensemble Changeons Le KB)**

Si vous nous proposez une nouvelle commission afin de répondre aux interrogations que nous pourrions avoir, sommes-nous obligés de voter ce soir ce PEdT ? Ou cela peut-il être reporté au prochain Conseil municipal ? Cela me paraît beaucoup plus simple.

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Vous avez reçu un projet qui a connu des modifications, non pas sur les orientations mais sur les éléments chiffrés et l'actualité, notamment concernant les enfants de moins de 6 ans. Nous proposons que ce document, dans ses orientations, soit soumis à l'approbation. Des éléments seront à finaliser sous forme de convention, susceptible de revenir devant le Conseil municipal. Mais ce seront les services de l'État et de la CAF qui nous le préciseront.

Vous disposez d'une délibération dont l'article 1<sup>er</sup> a changé et d'un document qui est modifié. Les parties en couleurs indiquent les modifications ou, plus exactement, les ajouts.

**Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)**

Si je comprends bien, nous avons une délibération amendée en séance ?

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Elle est modifiée.

**Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)**

Est-ce bien compatible avec le règlement intérieur ? Monsieur le Maire, vous avez fait voter un règlement dans lequel il est dit que les amendements doivent être fournis la veille du Conseil municipal. Vous ne pouvez donc pas amender une délibération en séance.

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Y a-t-il une demande de réunion de commission ou non ? Non. La séance est suspendue pendant dix minutes pour permettre à chacun de lire les quelques passages qui sont modifiés.

*De 20 heures 51 à 21 heures 07 : suspension de séance.*

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

La séance est reprise. Y a-t-il des interventions sur le rapport présenté par Jean-François Delage ?

**Fatoumata THIAM, Conseillère Municipale chargée des handicaps et de l'accessibilité (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)**

Investir dans l'éducation, c'est préparer l'avenir de notre société. Le Projet éducatif territorial du Kremlin-Bicêtre est un document fondamental pour l'avenir des jeunes Kremlinois. Il a été construit dans le dialogue et la concertation avec tous les acteurs de la communauté éducative pour explorer tous les champs d'action. Il fixe un cap clair, celui de la réussite éducative, de l'émancipation, de l'ouverture au monde et de l'apprentissage de la citoyenneté. Pour la première fois, ce PEdT permet de définir l'action de la Ville de manière cohérente, ambitieuse, de 0 à 18 ans. Les nombreux objectifs qui y sont listés sont particulièrement riches : projet éducatif en lien avec les centres de loisirs, parcours d'éducation artistique et culturelle, soutien scolaire, actions autour de la parentalité. Ce sont autant de réalités concrètes qui seront mises en œuvre demain. Le Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun est fier du travail accompli avec tous les partenaires qui se sont impliqués dans l'élaboration de ces orientations et se prononcera pour approuver les orientations présentées ce soir.

**Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)**

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, j'ai une question qui concerne le projet éducatif. En page 5, sur la partie en jaune, il est précisé que des actions autour de la communication non violente sont déjà initiées au centre de loisirs Benoît-Malon. Comment se fait-il que ce ne soit pas initié dans d'autres centres de loisirs ?

**Catherine FOURCADE, Maire-Adjointe chargée de la petite enfance et de la parentalité (Groupe des Élus Socialistes)**

C'est un PEdT extrêmement nouveau. Les activités et tout ce qui est proposé dans ce PEdT sont déjà extrêmement riches et favorisent quelque chose d'assez extraordinaire. Je suis extrêmement fière d'avoir participé à toutes les commissions. En plus, on inclut la petite enfance. Inclure la petite enfance, cela représente un mode éducatif dès le départ. Beaucoup de psychologues s'accordent à dire que la période de petite enfance, jusqu'à l'âge de 3 ans, est cruciale. Tout ce qui est autour de la lecture, de la musique et tout ce qui concerne l'environnement et le développement durable sont des axes très importants mis en œuvre au fur et à mesure dans les structures de petite enfance. Je me réjouis que ce soit intégré. Des choses manquaient au document. C'est un peu la petite enfance qui est en cause s'agissant de certains rectificatifs. Il fallait donner des précisions. Quoi qu'il en soit, je trouve que c'est un PEdT assez exceptionnel qui est présenté ce soir, notamment s'agissant des trois grandes orientations. Cette inscription est vraiment satisfaisante pour tout le monde.

**Ibrahima TRAORÉ, Conseiller Municipal chargé de la jeunesse et du numérique (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)**

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs, s'agissant des orientations du PEdT, je tenais à intervenir dans le cadre de ma délégation à la jeunesse. Je voulais revenir sur ce que M. Delage a précisé, notamment sur le soutien à la réussite scolaire et la lutte contre le décrochage scolaire. La réussite scolaire est un enjeu majeur, d'autant plus que la crise du Covid a provoqué la pire crise de l'éducation et des apprentissages depuis un siècle. Ce choc mondial sur le système éducatif a vu apparaître une hausse des décrocheurs sur le plan scolaire. Dans le cadre des politiques municipales socio-éducatives et du Projet éducatif territorial, la Ville du Kremlin-Bicêtre place la lutte contre le décrochage scolaire parmi ces priorités.

D'ailleurs, en novembre 2022, la municipalité a voté une convention partenariale avec les collèges Jean-Perrin et Albert-Cron pour l'accueil des jeunes temporairement exclus. Ce dispositif est double : réaffirmer le respect des règles et limiter les exclusions temporaires ou définitives afin d'éviter tout risque de décrochage et d'entrer dans un processus de déscolarisation, voire dans un risque de basculement vers la délinquance. L'accent est mis sur la responsabilisation des élèves et leur apprentissage des droits et devoirs liés à l'exercice de la citoyenneté. Ce dispositif vise également à concevoir collectivement, notamment par une implication des familles dans le processus éducatif, une mesure individualisée à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement.

#### **Jérôme GIBLIN (*Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre*)**

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, pourriez-vous, s'il vous plaît, dire un mot de la carte scolaire ? Pourrait-on augmenter la mixité sociale dans les écoles et les collèges publics de cette ville ? Nous sommes tous attachés à cette mixité, me semble-t-il. Il s'agit de réviser la carte scolaire non pas à la marge mais en profondeur. Nous avons l'avantage d'être dans une commune relativement peu étendue, avec notamment deux collèges très rapprochés géographiquement l'un de l'autre.

#### **Jean-Pierre RUGGIERI (*Groupe Ensemble Changeons Le KB*)**

Ce PEdT, comme vous le disiez, Monsieur Delage, est un moyen de fédérer les énergies présentes sur le territoire de la commune pour offrir à chaque enfant un parcours éducatif de qualité. Il est un outil de dialogue et de travail entre les différents partenaires, que ce soit l'Éducation nationale, la Préfecture, la CAF et la Ville du Kremlin-Bicêtre. Il fixe des ambitions partagées, réaffirme des valeurs et a pour objectif de rendre possible la réussite de chaque élève et de contribuer à la réduction des inégalités éducatives. Ce PEdT rassemble les acteurs de l'école pour faire vivre au quotidien les valeurs de la République, promouvoir l'égalité filles-garçons et prévenir les discriminations afin de permettre aux enfants et adolescents de devenir des citoyens responsables, des acteurs d'une société ouverte, sociale, laïque et démocratique. Cela nous rappelle quelques discussions antérieures.

J'ai voulu mettre en exergue trois points, parmi beaucoup d'autres, qui me paraissent essentiels. Ce document est extrêmement riche. Le premier point est de favoriser l'égalité et la réussite éducative de tous les enfants et adolescents. Nous devons en effet lutter contre les déterministes sociaux en construisant une offre éducative de qualité qui favorise l'épanouissement des enfants et qui réduit les inégalités sociales et culturelles en favorisant l'accès au savoir. Pour cela, il faut favoriser la mixité sociale au sein des établissements et structures accueillant les jeunes, de la petite enfance à l'adolescence. Il faut accueillir tous les enfants qui le désirent pendant le temps périscolaire. Au cours de ces dernières semaines, cela n'a pas toujours été le cas au Kremlin-Bicêtre. Il faut en effet mettre la priorité et les moyens nécessaires sur le temps périscolaire. Il faut renforcer l'aide aux devoirs et inciter les enseignants volontaires à encadrer les études surveillées. Des familles peuvent tout payer à leurs enfants (des séjours linguistiques, des cours particuliers). Il y a des familles pour qui la vie va très bien et c'est tant mieux. Et il y a les autres. Pour ces familles, un périscolaire de qualité est très important et facteur de réussite des enfants. Il faut donc s'en donner les moyens financiers.

Le deuxième point que je voulais souligner, c'était la problématique de la santé et du bien-être des enfants. Il faut porter une attention particulière à la santé des enfants et au repérage des conduites à risque. Vous avez sans doute lu dans des articles de presse au cours des dernières semaines une augmentation inquiétante du surpoids et de l'obésité chez les jeunes. 34 % des enfants de 2-7 ans et 21 % des 8-17 ans sont en situation de surpoids et d'obésité en France. C'est un problème de santé publique. C'est là que la collectivité, par le biais de sa restauration scolaire, joue un rôle majeur dans la santé des jeunes et dans la lutte contre l'obésité en leur proposant des repas de qualité, équilibrés et variés. C'est bien sûr insuffisant. Il faut aussi favoriser l'accès et la participation de tous aux activités physiques et encourager une pratique durable des activités sportives. Les clubs n'ont malheureusement pas récupéré la totalité des adhérents d'avant la période de Covid. Il faut faire le forcing dans ce domaine. Nous savons que la pratique des activités sportives est étroitement liée au milieu socioculturel des enfants.

Enfin, le troisième point. Il faut favoriser l'aménagement des espaces éducatifs, créer des cours « oasis » – nous en avons souvent parlé au sein de ce Conseil municipal –, mais aussi aménager des espaces dans les crèches et les collèges pour en faire des lieux adaptés aux besoins des enfants et des adolescents. Il s'agit de créer des « rues aux écoles » pour sécuriser les sorties et les entrées, et pour lutter aussi contre le réchauffement climatique. Il faut sécuriser le parcours domicile-école et, enfin, encourager la mobilisation des enfants et des ados pour l'écologie et la protection de l'environnement. Cela va de soi.

Enfin, je finirai sur l'évaluation du PEdT 2017-2020 qui a été confié à un consultant indépendant en avril 2021. Je l'ai appris à la lecture de ce document.



Je vous remercie de nous transmettre l'évaluation puisque nous n'avions pas ce document jusqu'à ce jour. Je m'étonne malgré tout du recours de plus en plus fréquent aux cabinets de conseil et aux consultants extérieurs. Vous nous aviez « vendu » l'embauche de nombreux cadres administratifs en justifiant leur expertise qui devait nous éviter d'avoir recours à ces consultants. Or je constate depuis un certain temps que vous faites les deux : vous embauchez énormément et vous faites appel aux consultants extérieurs dans de nombreux domaines. Cela coûte un « pognon de dingue » à la Ville. Je suis extrêmement inquiet pour nos finances locales.

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non.

**Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)**

Quelques éléments de réponse. Je vous remercie pour vos interventions.

Madame Chiboub, pour vous répondre, cette action a eu lieu à Benoît-Malon à l'initiative de l'équipe du centre de loisirs. Cette initiative a résulté d'un constat sur les relations parfois tendues entre les élèves dans cette école spécifiquement. C'est pour cette raison que, à ce jour, cela a eu lieu à l'école Benoît-Malon. Les équipes du centre de loisirs se réunissent suffisamment régulièrement pour partager ce type d'expériences. Il n'est absolument pas interdit de reproduire cette initiative dans d'autres écoles si le besoin s'en fait sentir. En tout cas, quelque chose a été mis en place et testé par le centre de loisirs Benoît-Malon. Cela porte ses fruits aujourd'hui et permettra à d'autres centres de loisirs et d'autres équipes de la Ville de le mettre en place si le besoin s'en fait sentir.

Pour répondre rapidement à M. Giblin, la carte scolaire a été déjà revue l'année dernière. Elle avait été revue pour les maternelles il y a deux ans et pour l'école élémentaire l'année dernière. Cela ne rentre pas dans le travail du PEdT. Mais il est évident que, de toute façon, cette mixité sociale est « dans le viseur », si j'ose dire. C'est une préoccupation que l'on a au quotidien. À ce propos, une modification de la carte scolaire – qui revient au Département pour les collèges – serait probablement la bienvenue. C'est à réfléchir.

Monsieur Ruggieri, je suis d'accord avec la plupart des constats que vous faites sur l'aide à apporter. Je voudrais juste rappeler que le PEdT a permis, au-delà des orientations, de faire aussi un état des lieux de tout ce qui se fait déjà sur la ville, tout ce qui se fait de bien et tout ce qui est parfois insuffisant. Les objectifs du PEdT qui se trouvent à la fin du document indiquent la direction à suivre et les points à améliorer. Cela ne se fera pas seul. Le Conservatoire est partie prenante de ces améliorations. Cela concerne aussi les centres de loisirs. Le CSAKB et l'ECAM prennent leur part aussi, ainsi que les services de l'État, notamment de la jeunesse et des sports, quand ils le peuvent. Dans ces Comités de pilotage, il y a eu ainsi des discussions et des échanges extrêmement riches avec tous les partenaires, locaux, territoriaux, départementaux, étatiques. Ces échanges ont nourri le PEdT. Ce Comité de pilotage est appelé, durant les trois années de mise en œuvre du PEdT, à se réunir régulièrement de façon à le faire évoluer. Il s'agit aussi d'essayer, avec les critères définis, de juger au plus près de la pertinence, ou non, des objectifs ou des actions. Il est vraiment important de comprendre ces objectifs très concrets pour toujours aller plus loin et améliorer les choses pour les enfants de la ville.

La novation de ce PEdT est de partir de la petite enfance et d'aller aussi loin que possible au niveau de la jeunesse, voire des jeunes adultes (étudiants et entrée dans la vie professionnelle), pour favoriser au maximum l'insertion dans la vie professionnelle. Cette insertion dans la vie professionnelle ne sera favorisée que si tous les âges sont pris en compte au mieux et dans la perspective de mixité sociale. Il s'agit bien de lutter au maximum contre le déterminisme social, comme vous l'avez dit. Que ce soit les associations de parents d'élèves, les directeurs et directrices d'école qui ont participé à ces Comités de pilotage, l'Éducation nationale au travers de la DASEN et de l'inspectrice de l'Éducation nationale, tous sont mobilisés pour faire en sorte d'éviter cela au maximum. Il faut y ajouter le Conservatoire, l'ECAM, la médiathèque, etc. La médiathèque mène des actions dans les crèches. Il y a des pistes d'amélioration aussi pour les passerelles. Des systèmes de passerelle fonctionnent bien entre la maternelle et l'élémentaire, entre la petite enfance et l'école maternelle. Il y a des axes d'amélioration. Tous les enfants ne vont pas en crèche. Beaucoup sont pris en charge par des assistantes maternelles. Il faut favoriser ces systèmes de passerelle entre assistante maternelle et école maternelle.

La santé est un des objectifs. Cela fait partie aussi des actions non violentes. Il s'agit de développer l'objectif 1 de la grande orientation C (promouvoir l'accès à tous à une citoyenneté pleine et entière). L'objectif 1 consiste à développer des actions d'éducation à la santé et de réduction des conduites à risque. Il s'agit ainsi de relancer notamment les actions de prévention dans les écoles, réduites durant la pandémie (dépistage, santé sexuelle, passeport citoyen, permis internet, etc.). Tout cela fait partie du PEdT et de nos objectifs dans les trois années qui viennent.

Il faudra adopter un nouveau PEdT dans trois ans.

On pourra alors faire le point de ce qui a fonctionné et de ce qui a moins bien fonctionné, de ce qui se fait, de ce qui se fera à ce moment-là. Il faudra repartir sur des objectifs concrets pour les trois années suivantes. C'est un travail à refaire et à remettre sur la machine de façon à aller le plus loin possible et toujours plus loin. C'est l'essentiel de ce que nous avons à faire aujourd'hui. Pour faire des citoyens libres, il faut faire d'abord des enfants instruits, capables de penser par eux-mêmes et qui deviendront ensuite des citoyens qui s'approprient au mieux nos valeurs et les valeurs de la République.

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Je voudrais à mon tour remercier l'ensemble des personnes et institutions qui ont participé à ces travaux soutenus et riches qui permettent de prendre des orientations qui se retrouvent dans la partie 4 et qui sont convergentes. Au regard d'éléments qui sont déjà donnés et que l'on voit dans le PEdT et parallèlement à la réflexion qui a été engagée, nous avons commencé à mettre en œuvre un certain nombre d'actions concrètes qui s'inscrivent totalement dans ce qui était réfléchi, pensé et voulu au travers du PEdT. Je prends deux exemples. Le premier est, avec les directions d'école maternelle et les enseignants, avec l'aide des services, avec Ghislaine Bassez et Jean-François Delage, la mise en place d'une nouvelle génération de Clubs Coup de pouce dans les grandes sections de maternelles. Cela représente un effort financier significatif afin de conduire trois séries de Clubs Coup de pouce en écoles maternelles pour les grandes sections, en CP et CE1 pour la lecture, le calcul et les maths. Cette initiative a commencé depuis janvier, le temps d'être mise en place, avec des crédits inscrits au budget 2023.

Le deuxième exemple, c'est le travail fait par le Service jeunesse avec une belle exposition sur les addictions. Cette exposition a été faite par les jeunes de la ville, avec les animateurs et un intervenant kremlinois. Je recommande d'aller voir cette belle exposition à la médiathèque L'Écho. Ce travail a été initié parallèlement à ce qui a été engagé sur le PEdT. Ce sont deux exemples d'actions concrètes mises en œuvre parallèlement à l'adoption de notre PEdT. Vous le voyez, on ne perd pas de temps pour développer des choses.

S'agissant de l'axe concernant ce dont a parlé Jean-Pierre Ruggieri et sur lequel Jean-François Delage a apporté des éléments de réponse, je veux souligner que les questions de santé qui, même si elles ne relèvent pas de notre compétence au niveau du bloc communal ou de la commune, nous ont amenés à conduire des actions. Cela concerne la mise en place de la mutuelle et le centre de vaccination mis en place dans le cadre du Covid. Il y a aussi des actions de prévention que l'on voudrait voir renforcer avec le recrutement d'un chargé de mission santé-handicap qui nous permettra d'avoir un moyen humain pour coordonner l'action des acteurs à l'échelon de la ville. Je voulais souligner ce point qui correspond à des efforts mis en place.

Par rapport à ce qu'a indiqué Jérôme Giblin, les périmètres scolaires sont répartis sur chacune des collectivités de rattachement : à la commune, le bloc primaire (maternelle et élémentaire) ; au Département, les collèges ; à la Région, les lycées. Cela ne relève pas directement de ce que l'on peut décider ici, même si cela semble souhaitable. Cela nous a amenés à intervenir et à porter des idées en marge du PEdT avec la DASEN et la représentante de la DASEN. Nous avons une interrogation sur les périmètres des collèges tels qu'ils existent. J'ai porté cette interrogation récemment auprès du nouveau vice-président en charge des collèges du Département. Malheureusement, cela ne procède pas du travail sur le PEdT. C'est une préoccupation que nous devons avoir en termes de perspective pour les lycées et collèges de la ville.

**Jérôme GIBLIN (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)**

Merci pour ces réponses et ces éléments. Je note que la mixité sociale est dans le viseur et qu'il y a un dialogue avec la DASEN et le Département. J'espère que ce sera suivi d'effets. Cela fait quinze ans que j'aborde ce thème. Que ce soit la DASEN, l'Inspection académique et le Rectorat, on me dit que ce sont les collectivités qui décident. Au Département, on me dit que c'est la commune et le Rectorat qui décident. À la Ville, on me dit que c'est au niveau de l'Éducation nationale et du Département. J'ai bien compris la répartition depuis les lois de décentralisation (les lycées pour la Région, les collèges pour le Département et les écoles pour les communes depuis les lois Ferry). Le dialogue pourrait déboucher sur quelque chose, sachant que les communes sont intéressées à ce que deviennent les écoliers et aux collèges dans lesquels ils sont affectés. Il me paraîtrait simple d'affecter une moitié des élèves de chaque école dans chacun des collèges. Cela assurerait plus facilement la mixité. Le Groupe Écologistes et Citoyens s'abstiendra sur ce PEdT.

**Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)**

Vous nous confirmez donc, Monsieur le Maire, que vous nous demandez de voter une délibération remise en séance différente de celle transmise dans les délais légaux et conformes au règlement intérieur de notre Conseil.

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

C'est une délibération modifiée.

**Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)**

J'en prends acte. Je prends acte de cette faculté que vous vous accordez – et qui fera, je pense, jurisprudence – de pouvoir modifier une délibération en séance. Cela dit, nous partageons les orientations générales que vous avez proposées. Nous voterons pour cette délibération modifiée.

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

C'est noté. S'agissant des explications de vote, je n'interviens pas après l'expression de chacun des groupes. Je mets aux voix le rapport.

#### Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 32 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOE, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI)

Abstention : 3 (M. KHIAR, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE)

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Le rapport est adopté.

21 heures 37 : départ de M. Chappellier.

**N° 2023-015. ORGANISATION DE FORMATIONS DE PREVENTION ET SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU 1 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE**

**Ibrahima TRAORÉ, Conseiller Municipal chargé de la jeunesse et du numérique (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)**

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, cette délibération concerne la signature d'une convention avec la Croix-Rouge pour permettre à de jeunes Kremlinois de bénéficier d'une formation sur les gestes de premiers secours. Il y a de plus en plus d'accidents cardio-vasculaires sur la voie publique. La Ville souhaite faire en sorte que les jeunes Kremlinois bénéficient d'une formation des gestes de premiers secours. C'est un enjeu important et majeur.

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

**Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)**

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, cette formation est une véritable action de civisme et de solidarité. Pouvez-vous indiquer le budget attaché à cette action ? La demande de formation vient-elle des jeunes intéressés par ce projet ?

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non.

**Ibrahima TRAORÉ, Conseiller Municipal chargé de la jeunesse et du numérique (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)**

Pour l'instant, je ne peux pas vous donner les éléments. Tout ce que je peux vous dire se trouve dans la délibération. Cela coûtera à la Ville 50 € par jeune. Je pourrai vous apporter les éléments de réponse complémentaire sur le coût pour la Ville. C'est sur inscription.

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Je mets aux voix cette délibération.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOE, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABELLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, M. KHIAR, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE)

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons au rapport suivant.

**N° 2023-016. REDYNAMISATION DU COMMERCE DE PROXIMITÉ : SIGNATURE DE DEUX CONVENTIONS D'ACTION FONCIÈRE ENTRE LE SYNDICAT D'ACTION FONCIÈRE DU VAL-DE-MARNE ET LA VILLE ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE SYNDICAT D'ACTION FONCIÈRE DU VAL-DE-MARNE, LA VILLE ET LA SEMAEST**

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

En l'absence de Corinne Bocabeille, souffrante, il me revient de présenter la délibération sur des conventions. La commune du Kremlin-Bicêtre est membre du Syndicat d'action foncière du Val-de-Marne depuis 1997. Depuis cette date, ce syndicat a été un partenaire de la Ville, l'aidant à constituer des réserves foncières pour l'accompagner dans des projets d'aménagement et de construction de logements sociaux. Nous avons ensuite développé cette activité préparatoire à l'aménagement avec l'Établissement public foncier d'Île-de-France. Dans le cadre de la politique commerciale et compte tenu de l'évolution du tissu commercial de la ville, la commune désire faire appel au SAF 94 pour l'accompagner dans des opérations de portage foncier afin d'engager un projet global de redynamisation du commerce de proximité. Forte d'une étude sur le commerce kremlinois et de propositions d'actions pour la diversification du commerce qui ont été réalisées par une société d'économie mixte, la SEMAEST, de la ville de Paris, spécialisée dans la revitalisation du commerce et de l'artisanat, notre commune est aujourd'hui dotée d'un plan d'intervention qui cible plusieurs périmètres en centre-ville, ainsi que la galerie Grand Sud pour laquelle un projet de restructuration est nécessaire. Le diagnostic et le plan d'intervention ont été présentés en réunion de Conseil de quartier et, j'ajoute, pour la copropriété Grand Sud, à l'Assemblée générale des copropriétaires de cet ensemble immobilier.

Afin de démarrer les premières opérations et, en particulier, les acquisitions dans la galerie, la Ville a souhaité intégrer le programme « Centre-Ville vivant », porté par la Métropole du Grand Paris qui accompagne les communes pour renforcer leur attractivité, notamment commerciale. « Centre-Ville vivant » est un dispositif national de l'État.

La Ville est lauréate pour cette deuxième édition des centres-villes vivants de la Métropole du Grand Paris et bénéficie d'un financement de 500 K€ qui porte sur des acquisitions de baux, fonds de commerce, murs commerciaux dans le centre-ville, d'une part, et dans la galerie Grand Sud, d'autre part. Cette subvention permettra d'aider la Ville dans des opérations déficitaires.

L'une des conventions d'action foncière passée entre la Ville et le SAF, que je vous propose d'approuver, porte sur trois périmètres ciblés dans le centre-ville pour un montant maximum de 5 M€ et une durée de portage de 12 ans pour chaque acquisition. L'autre convention porte sur la galerie Grand Sud pour un montant maximum de 5 M€ et une durée de portage également de 12 ans, conformément au règlement du SAF du Val-de-Marne.

La participation de la Ville dans les acquisitions foncières se situe à 10 % des investissements, soit 1 M€, auquel s'ajoute la prise en charge de 50 % à 100 % des intérêts d'emprunt, soit entre 120 K€ et 250 K€, étalés sur une durée de 12 ans et davantage pour le centre-ville.

Au plus tard à l'échéance des conventions, il est convenu que la Ville, ou tout autre investisseur, acquiert les murs commerciaux.

La convention de portage des murs de la galerie Grand Sud ne sera mise en œuvre qu'à la signature d'un accord financier avec la copropriété à laquelle le projet de renouvellement et de restructuration a été présenté. J'ai rencontré le Conseil syndical à nouveau hier.

La Ville et le SAF 94 ont souhaité faire appel aux compétences de la SEMAEST dans la requalification commerciale, notamment son expertise sur l'opportunité des acquisitions en centre-ville, la commercialisation des locaux commerciaux en termes de location ou de vente et l'accompagnement des nouveaux commerçants à la digitalisation, ce qui est un enjeu particulièrement important. La convention qui va nous lier, si vous l'approuvez, avec la SEMAEST est la première convention à intervenir, pour cet organisme, en dehors du territoire parisien. La convention de partenariat a pour objectif donc de fixer les missions de chacune des parties. Elle est passée pour une durée de 3 ans renouvelable. La Ville prendra en charge les notes de frais de la SEMAEST sur les opportunités d'acquisition commerciale à raison de 2 520 € TTC et l'accompagnement éventuel des locataires des locaux à la digitalisation de leur commerce pour un montant de 4 800 € TTC par commerçant.

La rémunération de la SEMAEST pour la commercialisation des locaux sera assurée soit selon un pourcentage de 30 % du loyer annuel hors taxes et pris en charge par le SAF 94 et le locataire à hauteur de 50 % chacun, soit par une rémunération fixe de 3 000 € TTC par local, si la rémunération au pourcentage est inférieure à cette somme.

Il est donc proposé d'inviter le Conseil municipal à délibérer sur la signature de ces conventions. Conformément à ce qui a été demandé en commission, des plans ont été envoyés et les coquilles de la convention ont été corrigées concernant la galerie Grand Sud. Des numéros de parcelles nous avaient échappé. Vous disposez d'un document légèrement actualisé pour être en pleine conformité juridique.

Sur cet important dossier, j'ai voulu donner lecture globale du rapport pour que chacun en mesure tous les tenants et toutes les conséquences. Le débat est ouvert. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

### **Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)**

Monsieur le Maire, visiblement, vous voulez que cela change. C'est une formule que vous avez plagiée dans votre propagande politique et municipale actuelle. C'est une formule que nous utilisons en tant que slogan de campagne, notamment au second tour des élections municipales de 2020. Eh bien, le changement, on peut toujours attendre, ainsi que la redynamisation du commerce de proximité. Des promesses ont probablement été faites à plusieurs copropriétés, je pense notamment aux copropriétés de la galerie Grand Sud, aux habitants, à ce Conseil municipal. Mais ces promesses vont prendre du temps à se réaliser.

L'orientation et la stratégie d'intervention commerciale sont aussi à prendre avec des pincettes dans ce rapport qui nous indique uniquement des grandes lignes, sans calendrier, sans cap, sans horizon et, surtout, sans études techniques précises transmises à l'ensemble des élus du Conseil municipal, pourtant demandées à maintes reprises lors de la Commission municipale unique du 3 avril 2023, promises par Mme Bocabeille et le président de la Commission unique, M. Traoré. Mais nous savions que nous n'aurions rien de votre part, sinon seulement un document de présentation destiné aux habitants et non une étude. Pourtant, vous l'évoquez et vous le soulignez dans le rapport de présentation, une étude de commerce a été réalisée. C'est un document certes technique, mais qui nous permettrait de voter un rapport de délibération, et qui a une conséquence sur les décisions administratives. Force est de constater que c'est un document que vous devez nous transmettre obligatoirement. Il devait nous être destiné. Il ne l'a pas été. On s'habitue aux fausses promesses, aux mensonges, à la désinvolture. Il est important de le souligner. On le répète peut-être souvent pour que les Kremlinoïses jugent à leur niveau de ce qu'il en est de votre organisation et de vos méthodes pour la prise de décisions locales importantes pour l'avenir de la commune.

Le problème de ce projet, c'est qu'il verra le jour dans plus de dix à quinze années s'il est réalisé, mais aussi et surtout probablement jamais. Je vais vous en donner une petite preuve. Le 29 février 2008, Christine Mateus écrit dans *Le Parisien* : « C'est une première dans le Val-de-Marne. Le Kremlin-Bicêtre vient de se doter d'un outil d'intervention commerciale sur son territoire après la promulgation des décrets d'application de la loi dite Dutreil. Cet instrument de préemption autorise désormais la commune à intervenir lors des cessions de baux commerciaux, un moyen permettant aux collectivités de lutter contre la disparition des petits commerces, notamment dans les centres-villes où les agences bancaires et autres activités de service remplacent de plus en plus les commerces de proximité. Objectif donc : préserver la diversité de l'activité commerciale sur un périmètre de sauvegarde délimité le 21 février 2008 au Conseil municipal. Ce périmètre, quel est-il ? Le quartier situé de part et d'autre de l'avenue Fontainebleau entre la porte d'Italie et la rue de la Convention, intégrant les rues du 14-Juillet, du Général-Leclerc, Pasteur et Salengro, constitue assurément le secteur où, selon la municipalité, les risques de dégradation sont les plus grands. Ce secteur, 122 commerces concernés, comporte seulement 30 % d'établissements jugés en parfait état, contre 37 % pour l'ensemble de la ville. Cependant le périmètre proposé est plus large afin d'intégrer également les secteurs dans lesquels les risques sont plus localisés et ponctuels, comme l'avenue de Fontainebleau, la rue de la Convention jusqu'à Villejuif et l'avenue Eugène-Thomas. »

Eh bien, pour que les commerces de proximité dans leur diversité disparaissent, il n'a pas fallu attendre longtemps après cet article de 2008. Vos décisions de construction et, notamment du centre commercial Okabé démarré en 2009 et ouvert en 2010, ont donné un sacré coup à la diversité commerciale sur la ville. La diversité, qui était encore un peu présente en 2008, s'est effacée aujourd'hui en 2023. Exemple concret de disparition d'un commerce de proximité utile dans la galerie Grand Sud, le Franprix n'a pu résister à la concurrence déloyale d'Okabé et d'Auchan et a fini par fermer, grâce à vous, monsieur le Maire.

Winston Churchill aimait dire qu'« Être femme ou homme politique, c'est être capable de dire à l'avance ce qui va arriver demain, la semaine prochaine, le mois prochain et l'année prochaine, et d'être capable, après, d'expliquer pourquoi rien de tout cela ne s'est produit. » C'est exactement ce que vous avez fait en 2008 et c'est exactement ce que vous allez faire maintenant. Vous avez la solution que vous sortez de nouveau de votre chapeau, un nouveau projet de redynamisation du commerce de proximité, une copie et un plagiat d'une action hasardeuse lancée en grosse communication en 2008 pour en arriver au même résultat, voire à un résultat assurément pire qu'avant : une galerie Grand Sud dans un état pitoyable avec des commerces délaissés, vides, des trafics en tout genre, une multiplication des fast-foods qui se sont accumulés de jour en jour partout sur la commune. Depuis votre élection controversée, c'est plus de cinq fast-foods qui ont ouvert grâce à vous. On ne va pas vous dire merci. On ne va sûrement pas vous féliciter. On vous met seulement face à vos incohérences de présentation de beaux projets de diversité commerciale, en fait dans les tuyaux depuis 2008, tout cela pour arriver à rien du tout, voire à pire que l'objectif visé.

Monsieur Raymond, vous nous avez rappelé en Commission que vos échecs en matière de préemption commerciale depuis 2020 vous ont permis d'apprendre et de tirer des leçons. Vous apprenez vite par rapport à M. Laurent. Depuis 2008, il est à fond les manettes sur ce sujet de la préemption commerciale et il n'a rien appris du tout. C'est vous dire comme on croit à votre projet présenté ce soir et à vos belles tournures. Vous n'apprenez rien parce que vous ne le voulez pas. Vous ne voulez pas que cela change. C'est une réalité et on le constate tous les jours depuis 2020 : ouverture d'un fast-food à l'angle Convention-Fontainebleau, ouverture en grande pompe d'un fast-food Burger King à la place d'un Hippopotamus place Jean-Baptiste-Clément au rez-de-chaussée d'Okabé, ouverture d'un nouveau kebab rue Roger-Salengro, ouverture d'un nouveau kebab place de la République. Quand on voit la devanture de ce type de commerce au pied de l'hôpital de Bicêtre, c'est à se demander ce que vous faites, monsieur Raymond, architecte et adjoint à l'urbanisme, pour instruire et donner l'autorisation à de tels désastres visuels.

Sans études, sans éléments concrets, sans calendrier, sans commission de contrôle incluant acteurs de la ville (élus en tout genre et notamment de l'opposition, syndicats de copropriété), il est impossible pour nous de voter pour ce projet qui, en plus d'être fallacieux, paraît irréalisable selon le cadre que vous lui donnez. Nous nous abstenons.

#### **Nadia CHIBOUB (*Groupe Ensemble Changeons Le KB*)**

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, le portage est sur 12 ans. Que se passe-t-il à l'échéance de ces 12 ans si l'opération n'est pas bouclée ?

Vous insistez, dans les divers documents de présentation, pour redynamiser le centre-ville. Le terme employé était erroné. Il serait préférable de parler de « rétablir le commerce en périphérie du centre commercial ». Car c'est bien à cause de lui et à cause de votre politique avec vos précédentes majorités municipales que la ville a perdu les commerces porteurs de sens, comme vous l'exprimez. Vos années de laxisme coûtent très cher aux Kremlinois.

#### **Jean-Luc LAURENT, Maire**

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Je voudrais juste dire : finalement, tout ça pour ça, monsieur Zinciroglu ? Pour annoncer une abstention ? Je vais vous rappeler la réalité des choses. C'est une loi qui a été votée pour autoriser les interventions et favoriser une régulation en mettant légèrement entre parenthèses le principe incontournable de la loi de l'offre et de la demande et de la liberté du commerce. Ce principe de liberté du commerce a fait l'objet d'un encadrement par la loi Dutreil, sous M. Sarkozy, pour dire qu'il fallait se doter de moyens d'intervention pour réguler, comme on le fait en ce qui concerne les ventes de biens immobiliers, l'activité économique commerciale afin de sauvegarder le commerce de proximité. Cet outil est utilisé sur la base de critères fixés par la loi. Elle donne d'abord la possibilité d'être une force de dissuasion pour forcer au dialogue entre le vendeur et l'acheteur et en utilisant la capacité d'acquiescer que donnent les déclarations d'intention d'aliéner et le droit de préemption.

Dans ce cadre, il faut des moyens financiers. Ces moyens financiers ne sont pas à l'infini pour les communes. Il faut donc aussi rechercher du partenariat. C'est vrai qu'il n'y a pas eu d'autres utilisations du dispositif issu de la loi de 2008 que le dialogue avec les vendeurs et les repreneurs pour dissuader certaines opérations.

Il y a eu quelques résultats qui ne sont pas visibles parce qu'ils n'ont pas été communiqués. Cela a permis d'éviter d'autres installations ou d'autres reprises de commerces qui auraient été dommageables et qui auraient aggravé encore plus les choses.

Il faut être en situation, comme nous le conseillent la SEMAEST et le SAF du Val-de-Marne, de déterminer des secteurs d'intervention prioritaire. En effet, nous n'allons pas intervenir partout. Il s'agit de déterminer des secteurs stratégiques. Lorsqu'on préempte un commerce, on ne maîtrise pas le foncier, on s'oppose à une vente, on reprend et on achète le fonds de commerce au prix de la cession indiquée dans la promesse de vente. La Ville prend la main ensuite pour payer les loyers. À charge pour elle de trouver un repreneur. Selon le niveau de loyer, on réussit plus ou moins. En l'état actuel, c'est clair que, malgré plusieurs projets que nous avons eus (un traiteur classique, un traiteur de produits italiens, un fromager, un cafetier, entre autres), il n'y a pas eu de possibilités d'obtenir de réimplantations car les loyers sont chers. Cela nous a conduits à entrer en contact avec le SAF du Val-de-Marne dans une perspective d'acquérir des biens au-delà du fonds de commerce. C'est ce que nous allons faire.

Les chiffres sont au budget. Nous avons la volonté de continuer à acquérir certains fonds de commerce. Effectivement, je regrette certaines installations. Vous avez parlé d'un commerce, par exemple, à l'angle de la rue de la Convention et de l'avenue de Fontainebleau. Cela a été un grand gâchis, mais la personne idoine pour vous renseigner siège quasiment sur les mêmes bancs que vous maintenant. M. Khiar était en charge de cette délégation sur le commerce de proximité. Je suis sûr qu'il pourra vous relater les discussions qu'il a eues avec les repreneurs et le vendeur. Il y a des choses difficiles dans la vie et dans la vie publique locale.

Quant au débat sur le changement que vous appelez de vos vœux, je n'ai pas bien compris. La municipalité et moi-même aurions plagié le slogan qui était le vôtre. Je ne sais pas qui si vous avez des droits d'auteur et si vous voulez nous faire payer des droits d'auteur. J'observe que vous avez vous-mêmes plagié ce slogan de François Hollande. Cherchez d'autres exemples et d'autres références. Je vous le dis en toute cordialité.

Je vous propose de pouvoir agir avec ce dispositif. On aura l'occasion de faire sans nul doute un bilan – on le fera peut-être chaque année à l'occasion du budget – sur les évolutions qui interviendront dans la galerie Grand Sud et ailleurs. Nous savons que cela prendra du temps. C'est dur de réparer les erreurs urbanistiques commises. Je ne renvoie pas sur mes prédécesseurs qui ont fait la galerie commerciale Grand Sud, qui est une galerie intégralement privée avec juste un droit de passage public. C'est problématique en termes d'intervention. S'il y a eu des problèmes dans cette galerie, c'est d'abord par la conception qui a prévalu, à l'évidence inadaptée et que nous nous proposons, avec la copropriété, de redresser et d'améliorer en faisant d'abord des acquisitions pour se diriger ensuite vers une restructuration interne de la copropriété sur la partie publique de fait qui nécessite une intervention publique pour améliorer les choses. Ces projets sont importants.

J'ai la faiblesse de respecter les engagements pris par l'équipe municipale. Nous avons annoncé la mise en place d'un dispositif d'intervention plus fort que celui de 2008 avec des acquisitions de baux et des acquisitions foncières pour aller vers des restructurations, notamment une restructuration sous l'égide de la Ville de la galerie Grand Sud. C'est ce qui vous est proposé de réaliser ce soir. À vous de choisir, par votre vote, d'approuver ou de ne pas approuver ce dispositif. En tout cas, aujourd'hui, il n'existe pas d'autres moyens d'intervenir que celui qui est proposé. Il y a quelques années, il y avait l'EPARECA, l'établissement public d'aménagement pour le commerce. Malheureusement, il n'est plus doté de moyens suffisants lui permettant d'intervenir au niveau local, en dehors de quelques lieux traités en Politique de la Ville et au titre de l'ANRU. Nous n'avons pas de moyens publics autres que celui qui est proposé et que nous allons conduire par une action volontariste de la Ville en espérant que des partenariats interviendront pour soutenir nos efforts de restructuration et de redynamisation. Il y a des explications de vote.

#### **Jean-François BANBUCK (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste*)**

Chacun ici, je pense, souhaite voir le commerce kremlinois de nouveau prospère. Nous partageons cet objectif général. Néanmoins, nous pouvons constater qu'il y a sur ce dossier, comme l'a rappelé mon collègue Lionel Zinciroglu, un déficit d'informations des élus.

Par ailleurs, vos échecs en matière de préemptions commerciales ne semblent pas vous qualifier pour mener cette opération d'envergure. Enfin, les engagements financiers qui sont potentiellement pris par la Ville nous semblent excessifs. C'est la raison pour laquelle nous allons nous abstenir.

#### **Toufik KHIAR (*Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre*)**

Monsieur le Maire, vous m'avez mis en cause. Je voulais vous répondre que je ne fais plus partie de la majorité depuis un certain temps. Au moment de l'ouverture de Chicken Street, je n'étais plus dans la majorité.

Je peux annoncer que O'Tacos va arriver au Kremlin-Bicêtre. Pour Pitaya et Burger King, je n'étais pas dans la majorité. Si mes collègues veulent avoir des informations sur le commerce de la rue de la Convention, je me ferai un plaisir de leur répondre. Pour toutes ces raisons, nous nous abstiendrons.

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Je mets aux voix ce rapport.

#### Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOE, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET)

Abstention : 14 (Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, M. KHIAR, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE)

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Le rapport est adopté. Nous passons au rapport suivant.

#### **N° 2023-017. URBANISME : AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER ET DÉPOSER LES DEMANDES D'AUTORISATIONS D'URBANISME POUR DES OPÉRATIONS DE CONSTRUCTION ET DE RÉHABILITATION DES BÂTIMENTS COMMUNAUX**

**Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé du projet urbain, de l'aménagement, des mobilités et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)**

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs, il s'agit avec cette délibération d'autoriser M. le Maire à signer et déposer des documents d'urbanisme sur des projets qui vous ont déjà été présentés lors du budget 2023. Je rappelle ces travaux :

- des travaux d'aménagement pour le Guichet unique à l'Hôtel de Ville,
- le remplacement de la clôture de l'école Mégrez, qui permettra de mieux sécuriser l'école par du barreaudage,
- une installation de 4 armoires électriques en haut du marché place de la République pour accueillir les food-trucks, les festivals et le marché forain ;
- la modification de façade des vestiaires du stade des Esselières avec une isolation thermique des locaux,
- la démolition du pavillon au 23 rue du Professeur-Einstein dans le cadre d'une autorisation selon un jugement prononcé en septembre 2021.

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce dossier ?

**Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)**

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, pour la clôture de l'école Mohamed-Mégrez, le changement de la hauteur est-elle consécutive à des problèmes rencontrés comme des intrusions ?

Quels sont les montants des différentes opérations ?

Quel est le projet envisagé sur le 23 rue du Professeur-Einstein ? S'il existe un projet, avez-vous un plan à nous soumettre ?

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non.

**Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé du projet urbain, de l'aménagement, des mobilités et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)**

Sur les coûts et les budgets, tout a été précisé dans ce que l'on vous a présenté en décembre dernier. Je n'ai pas ouvert les comptes, mais les éléments sont disponibles dans le budget de 2023.



Concernant la sécurité de cette école et de la hauteur des murs, il ne s'agit pas d'intrusions, mais tout simplement d'anticiper tout type d'intrusion et de solidifier cette clôture. Il va falloir évidemment déposer une déclaration préalable qui doit répondre aux obligations du PLU en la matière.

Enfin, sur la rue du Professeur-Einstein, le projet de démolition n'appelle pas véritablement de discussion puisqu'il s'agit de se soumettre à la décision d'un jugement. Il n'y a pas de projet derrière puisque le terrain ne nous appartient pas. Nous n'avons pas la volonté de faire une opération immobilière sur ce terrain qui n'est pas communal.

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Un jugement demande au propriétaire de faire et à la Ville de se substituer. Nous allons nous substituer au propriétaire, faire des travaux et, ensuite, demander au propriétaire de rembourser la Ville. Je mets aux voix ce rapport.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOE, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABELLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, M. KHIAR, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE,)

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Le rapport est adopté. Nous passons au rapport suivant.

**N° 2023-018. NOUVELLES DENOMINATIONS**

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Deux projets d'aménagement sont actuellement menés par la Ville. Il est proposé de procéder à deux dénominations. Le 24 novembre 2022, nous avons intégré deux parcelles dans le domaine public communal qui était antérieurement des parcelles du domaine privé communal. Ces parcelles sont situées actuellement 35 rue Kennedy. Ces deux parcelles ont permis de réaliser la construction d'un lieu culturel et d'un projet d'habitat participatif, c'est-à-dire d'accession sociale à la propriété, et de desservir le collège Albert-Cron. Cette dénomination nous permettra d'honorer une personne en donnant un nom et de faire une numérotation des différents utilisateurs et propriétaires de ce lieu.

Un square a été occupé pour les travaux de la ligne 14 du métro du Grand Paris Express à l'angle de la rue Marcel-Semba et de la rue du Professeur-Bergonié. Au regard de l'espace public disponible sur la ville, les personnalités féminines au Kremlin-Bicêtre comme dans toutes les communes de France étant peu nombreuses, nous proposons de donner le nom de deux femmes à ces deux lieux.

Pour le projet d'aménagement dit du 35 rue Kennedy (parcelles K267 et K272p2), je vous propose le nom de Marie-Élisabeth Anthonioz. Née en 1936, Marie-Élisabeth Anthonioz est élue conseillère municipale pour la première fois en 1977 sur la liste du docteur Lacroix. Elle est réélue en 1983 et devient adjointe à l'enseignement et à la culture. Elle a en charge l'antenne culturelle dont l'emplacement est situé sur les parcelles auxquelles il est proposé de donner son nom. Marie-Élisabeth Anthonioz s'occupe, comme élue en charge de la culture, de la programmation et de l'activité de l'antenne culturelle à cet endroit. Elle est réélue en 1989. Il lui est confié, par Mme Décimo, l'enseignement, l'enfance et la caisse des écoles, ainsi que les bâtiments scolaires. En 1995, avec l'alternance, elle demeure conseillère municipale, membre du Conseil d'administration du CCAS, membre du Conseil d'administration de la caisse des écoles. Elle est élue jusqu'en 2008 au Conseil municipal. Elle a siégé dans cette instance pendant 31 ans au service des Kremlinois.

Pour le projet d'aménagement du square situé à l'angle de la rue Marcel-Semba et de la rue du Professeur-Bergonié, il est proposé de donner le nom de Simone Weil. Philosophe française née à Paris en 1909, Simone Weil est enseignante avant de participer à de grandes luttes sociales dans l'entre-deux-guerres. Elle devient une figure du mouvement syndicaliste en rejoignant un piquet de grève à l'hiver 1931-1932 puis en 1936. Elle abandonne même quelque temps sa carrière dans l'enseignement pour devenir ouvrière chez Alstom puis chez Renault. Consciente du désordre mondial qui se profile, elle s'engage pendant la guerre d'Espagne contre le coup d'État du général Franco. Elle se rend dès 1932 en Allemagne pour contester la montée du nazisme. Pendant la Seconde Guerre mondiale, elle se réfugie à Marseille puis rejoint les rangs de la Résistance en écrivant pour les *Cahiers du Sud*, importante revue littéraire de la France Libre. Elle parvient à faire émigrer ses parents aux États-Unis, puis rejoint la France Libre du général de Gaulle à Londres.

En juillet 1943, elle revient en France. Sa santé fragile décline rapidement. Atteinte de tuberculose, elle meurt le 24 août 1943. Elle est notamment l'auteur de *La Condition ouvrière* paru en 1937 et de *L'Illiade ou le poème de la force*, paru en 1940.

Avec ces deux dénominations, il est proposé de rendre hommage, par-delà nos opinions respectives, à une Kremlinoise engagée pour la Ville durant 31 ans et à une philosophe et enseignante engagée dans le mouvement ouvrier et dans la Résistance. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce rapport ?

#### **Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)**

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, lors de la Commission municipale du 6 février, nous vous avons proposé pour la nouvelle dénomination d'une rue de notre commune le nom de Simone Veil, ancienne ministre de la Santé, première présidente du Parlement européen, à ne pas confondre avec Simone Weil, philosophe. Le 16 février, soir du Conseil municipal, vous avez retiré cette délibération sans aucune explication. De plus, vous avez occulté un courrier comportant d'autres personnalités. Nous espérons que vous acceptiez que les élus d'opposition soient en capacité d'émettre de bonnes idées, comme de rendre hommage à Simone Veil, ancienne ministre de la Santé, première présidente du Parlement européen, et à son action pour les femmes et la société. Les Kremlinoises et les Kremlinois seront fiers des dénominations de Mme Élisabeth Anthonioz et Mme Simone Veil.

#### **Jean-Pierre RUGGIERI (Groupe Ensemble Changeons Le KB)**

Je ne vous apprendrai rien, les femmes sont sous-représentées dans les lieux publics. En France, à peine 5 % des rues et 2 % des avenues sont baptisées du nom d'une femme. Pourtant, nombreuses sont les femmes à s'être illustrées par leur combat et leur engagement. Ce soir, nous allons honorer deux femmes exemplaires ; la première, Mme Marie-Élisabeth Anthonioz, conseillère municipale puis adjointe au Kremlin-Bicêtre, comme vous le disiez, monsieur Laurent. Pendant 31 ans, elle a été au service des Kremlinois. Femme modérée, tolérante, respectueuse des idées de chacun, charmante, elle est sans doute très éloignée du discours radical d'aujourd'hui. Je suis très heureux que nous honorions Mme Marie-Élisabeth Anthonioz, que je connaissais un peu quand j'étais enfant parce que j'étais très ami avec ses trois fils et sa fille. À l'époque, j'étais éloigné politiquement.

Je suis aussi très heureux de la situation que vous avez choisie, puisqu'elle était en charge de l'antenne culturelle. Pour ceux qui ont connu cette période de l'antenne culturelle, c'était un moment assez extraordinaire pour les adolescents et les jeunes Kremlinois. Cette scène culturelle était assez extraordinaire. Il y passait toutes les célébrités du moment avant de faire leur tournée nationale dans des salles beaucoup plus grandes. Je crois ne pas me tromper quand je dis cela. En effet, le choix de Mme Marie-Élisabeth Anthonioz fera l'unanimité.

Pour le second choix, vous avez choisi une femme aussi tout à fait tout à fait exceptionnelle, hors normes : ENS, agrégée de philosophie à 19 ans. Albert Camus disait d'elle qu'elle était le seul grand esprit de notre temps. Sa vie a été entièrement dédiée à la cause de tous les exploités. Très jeune, elle vendait déjà le journal *L'Humanité*, à l'époque journal socialiste. Figure du mouvement syndicaliste, proche de l'anarcho-syndicalisme, elle s'opposait à toute structure tant patronale que politique. Elle était opposée à toute forme de hiérarchie. Elle s'opposait d'ailleurs à ce que les syndicats soient subordonnés à des structures extérieures, à des partis politiques, en particulier au Parti communiste français. Elle était proche de Pierre Monatte, grande figure du syndicalisme révolutionnaire.

Elle dénonça les totalitarismes, le fascisme, bien entendu, mais aussi le stalinisme. Dans les années 30, elle a exprimé des critiques extrêmement violentes du régime communiste de Staline. Elle était proche de Boris Souvarine, l'un des fondateurs du Parti communiste français qui, toute sa vie, dénonça le régime stalinien et fut le premier à écrire une biographie sur Staline. Femme d'un très grand courage, elle a travaillé en usine, elle a participé à la guerre d'Espagne, elle a voulu combattre les Allemands et participer à la Résistance pendant que d'autres se réfugiaient à Moscou. Simone Weil est une femme extraordinaire, courageuse et d'une intelligence exceptionnelle. Elle mérite bien que son nom soit au Kremlin-Bicêtre.

Il reste une question de forme et de méthode. Ma collègue le disait fort justement. Pourquoi avoir choisi la Simone Weil philosophe plutôt que la Simone Veil qui a aussi un parcours de vie exceptionnel, rescapée de la Shoah et qui a occupé des postes éminents dans l'administration française et dans la vie politique ? On aurait pu laisser choisir les Kremlinois sur ce deuxième choix. Il serait intéressant que l'ensemble des groupes politiques puissent faire des propositions pour peut-être proposer une votation citoyenne, par internet, et laisser les Kremlinois arbitrer ce type de choix. Que ce soit Simone Weil philosophe ou Simone Veil rescapée de la Shoah, première présidente du Parlement européen, cela me convenait. Je suis plutôt très heureux que l'on puisse honorer ces deux personnages. Nous voterons cette délibération, même si on émet un regret par rapport à la méthode et au choix de Simone Weil au lieu de Simone Veil.

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non.

Pour répondre à Mme Chiboub et à M. Ruggieri, j'ai retiré une délibération proposée à la dernière séance du Conseil municipal. Les choses n'étaient pas suffisamment avancées. Nous avons été transparents. Cela a été indiqué en commission, à votre demande. Nous avons donné la liste des noms en réflexion au niveau de l'équipe municipale quand le rapport présenté ne comportait aucun nom. Il y avait des blancs. Les noms ont été indiqués dans le procès-verbal de la commission, comme demandé. Il y a eu une démarche de votre groupe pour faire trois propositions, M. Banbuck faisant une proposition en séance, que j'ai bien en tête.

*Intervention hors micro.*

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Il était proposé une femme iranienne qui a perdu la vie. M. Zincioglu avait envoyé trois propositions de noms. Je vous ai entendu puisque c'est Simone Weil qui est proposée, même si vous aviez fait une coquille, comme vous l'avez dit dans un mail pour rectifier l'envoi initial. Pour les deux autres noms, vous avez été entendus. En effet, le nom de Madeleine Brès a déjà été donné par l'ancienne municipalité à une halte-garderie.

Le nom de Gisèle Halimi a été donné à un futur square dont nous espérons pouvoir lancer les travaux en 2024. En tout cas, c'est l'objectif, mais le dossier est complexe avec l'agence de bassin. Il s'agit du lieu dénommé « la proue » parce que cela ressemble à la proue d'un bateau. Je ne trouvais pas cette dénomination géniale. Nous avons préféré donner le nom de Gisèle Halimi. C'est la parcelle de terrain à l'angle du boulevard Chastenot-de-Géry et de la rue Anatole-France, qui va vers le centre Aimé Césaire et la Maison de la jeunesse dont les travaux ont été finis. Nous pouvons ainsi récupérer une partie de l'espace vert pour le remettre dans la partie publique. Pour l'instant, cela demeure en attente. Finalement, les trois noms proposés par votre groupe se retrouvent dans les délibérations qui sont présentées ; comme quoi, l'opposition, madame Chiboub, est entendue, non seulement par moi, mais de façon anticipée par d'autres.

À l'avenir, on va continuer. Il reste une liste de noms qui sera peut-être enrichie. Sans nul doute, il y aura d'autres dénominations. Ce sera en fonction des projets d'aménagement.

**Jean-Pierre RUGGIERI (Groupe Ensemble Changeons Le KB)**

*(Hors micro.)*

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Concernant Gisèle Halimi, la délibération a été présentée en séance du Conseil municipal en 2021.

**Geneviève ÉTIENNE, Maire-Adjointe chargée de l'écologie populaire, de la nature en ville, de l'eau publique et du bien-être animal (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)**

À la faveur de ce vote non dissocié, nous voterons pour.

**Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)**

J'aimerais juste rebondir sur ce qu'a dit mon collègue Jean-Pierre Ruggieri sur les éléments de réponse que vous avez apportés sur la forme. Des courriers ont été transmis. Des coquilles ont été rectifiées avant séance par mail et réceptionnées par le Cabinet. C'est important, monsieur le Maire. Là, c'est sur le ton de l'humour mais, en fait, la moindre des choses aurait été de répondre officiellement par courrier ou par mail pour nous dire que les noms de Gisèle Halimi et Madeleine Brès ont déjà été votés. Vous pourriez répondre à nos courriers et à nos sollicitations. On les envoie, on n'a pas de réponse. La preuve est que Mme Étienne n'était pas au courant que nous avons envoyé un mail indiquant que l'ont revenait sur notre demande en Commission unique de dissocier les votes par article. C'est important. (Je suis totalement calme, monsieur le Maire. C'est vous qui perdez votre calme actuellement.) En fait, il y a un problème de forme et de méthode. Vous avez oublié une proposition qui avait été inscrite dans le courrier. Cela concernait une méthode pour choisir le deuxième nom en proposant une votation citoyenne par internet. On aurait pu le faire aussi. Vous auriez pu donner une liste de noms et laisser le libre choix aux citoyens. Vous êtes passé récemment à la télévision sur BFM TV en mettant en avant que vous laissez le choix aux habitants de choisir la question du référendum. Vous auriez pu le faire là aussi ou, à minima, nous répondre par courrier que vous refusiez cette méthode. C'est une question de forme et de méthode. C'est juste un petit regret. Sinon, on votera bien évidemment pour.

Je voulais apporter une explication à Mme Étienne sur la dissociation des articles. Après la Commission unique, on avait envoyé un mail pour dire que l'on revenait sur cette demande.

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Puisque vous avez prolongé le débat hors explication de vote avec des éléments de forme, j'apporte deux précisions. Pour moi, il n'y a pas besoin de répondre à un courrier quand je fais une réponse orale. Sur les trois noms proposés, j'ai répondu à Mme Chiboub à l'occasion d'une manifestation municipale où on a eu un petit échange à ce sujet. J'ai indiqué les éléments : le nom de Gisèle Halimi était déjà proposé, le nom de Madeleine Brès était utilisé depuis plusieurs années pour une halte-garderie, on verrait ce qu'il en est pour Simone Veil. J'ai eu connaissance ensuite de la coquille corrigée. Sur la liste des noms, il y a un vrai débat à avoir sur la démarche politique. Vous pensez que l'on pourrait faire une consultation sur Mme Anthonioz ? Si on le fait pour un nom, il faut le faire pour d'autres. J'ai la faiblesse de penser qu'honorer – ce qui est notre devoir d'élus – des mérites d'élus locaux ou de personnalités nationales relève de propositions qui doivent venir des élus. Je me trompe peut-être, mais si on faisait une consultation sur Simone Veil ou Simone Weil, je ne sais pas ce qui en ressortirait. Peut-être serait-ce Simone Veil pour la notoriété. Est-ce la bonne méthode ? On consulterait sur le choix entre Marie-Élisabeth Anthonioz et un autre nom, pensez-vous que Marie-Élisabeth Anthonioz serait automatiquement choisie ? Je pense que ce ne serait pas automatique. On est là aussi pour assumer des choix et des choix dans l'espace public qui doivent être clairement affirmés. La proposition que je vous fais affirme cela. Je propose que l'on en rediscute. Je ne veux pas fermer le débat. C'est des vrais sujets de démocratie locale et de conception de la vie publique. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

**Véronique GESTIN, Maire-Adjointe chargée des solidarités, de l'action sociale et de la lutte contre la précarité (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)**

Pour étayer les propos de Mme Étienne, le groupe PCF et Apparentés votera pour cette délibération. Néanmoins, je dois dire que nous aurions peut-être préféré d'autres personnalités et d'autres noms, notamment de personnalités reflétant davantage des idées et des valeurs que nous portons. Néanmoins, nous voterons pour cette délibération.

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Je mets aux voix ce rapport.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOC, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, M. KHIAR, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE,)

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Le rapport est adopté à l'unanimité. Nous passons au rapport suivant.

**N° 2023-019. AMENAGEMENT URBAIN : CONVENTION DE RÉTROCESSION DE VOIRIE POUR INTÉGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC**

**Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé du projet urbain, de l'aménagement, des mobilités et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)**

Il s'agit d'un projet de construction d'un ensemble immobilier situé au 31-33 avenue de Fontainebleau. Ce projet a été entièrement revu et corrigé de façon à donner un peu plus de surfaces aux espaces verts et à éviter une forte densification, tel que cela nous avait été proposé, ou imposé plutôt, en juillet 2020. Le promoteur de cette opération nous propose aujourd'hui la cession gratuite d'une bande de terrain le long du mur du cimetière, ce qui permettrait de retrouver une autre bande de terrain qui longe le cimetière au nord. Les deux bandes permettraient de mettre en relation directe l'avenue Aubrac et l'impasse des Plantes. Ce très beau projet permettrait aux Kremlinois d'avoir une promenade piétonne aménagée. Cela permettrait de faire aussi une sorte de tampon entre le cimetière et les constructions nouvelles qui apparaissent sur cette voie.

Il est proposé aujourd'hui une cession gratuite.

Une convention pourrait être signée rapidement avec le promoteur. Cette convention prendrait naissance à partir du permis de construire purgé de tout recours et s'achèverait après la fin des travaux. Cet aménagement réalisé aux frais du promoteur sera restitué à la commune. Ce projet va dans le bon sens, je l'espère, pour les Kremlinois. Il apporte une promenade intéressante et ne coûte rien à la Ville.

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Y a-t-il des demandes d'interventions sur ce dossier ?

**Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)**

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, la rétrocession que vous nous soumettez est assez surprenante. Un promoteur qui sollicite la Ville pour établir, sur les parcelles qu'il achète, une voirie piétonne à titre gratuit, c'est étonnant. Il n'est mentionné aucune surface, ni dimensions, ni valeur. Le voile qui protège cette opération est trop opaque et laisse beaucoup de zones d'ombre. Nous ne pouvons accepter cette convention à l'aveugle. On constate que cette convention apparaît avant l'accord du permis de construire. Nous voterons contre cette délibération.

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Non. Le débat est clos.

**Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé du projet urbain, de l'aménagement, des mobilités et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)**

La convention sera signée après le permis de construire si, toutefois, le permis de construire accordé va jusqu'à la purge des recours des tiers.

Il n'y a rien de suspect à recevoir un legs. Ce n'est pas la première fois qu'une commune reçoit un legs. En contrepartie, il n'y a absolument rien. Il est bien établi dans cette convention que tout ce que l'on impose au promoteur, c'est de nous le céder aménagé. Pour le promoteur, c'est certainement un entretien en moins d'un espace de 180 m<sup>2</sup>. Cette impasse, telle qu'elle vous est proposée aujourd'hui, mesure 5 mètres de large sur 30 mètres de long à peu près. C'est un délaissé qui, au lieu de terminer en dépotoir le long d'un mur de cimetière, finit dans l'espace communal. Il sera entretenu et offrira aux Kremlinois passage ouvert entre deux quartiers qui s'ignorent un peu aujourd'hui.

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

C'est un projet sur lequel nous n'étions pas d'accord. Un permis a été déposé. Au nom de la Ville, Frédéric Raymond s'est opposé à ce permis. Nous sommes entrés en dialogue avec le promoteur pour aboutir à un projet amélioré qui met davantage de pleine terre et d'arbres là où il y avait une destruction d'arbres. Ce projet nous fait récupérer un terrain permettant de faire une sente – que l'on aura à dénommer – qui amènera vers le square Mitterrand. L'autre partie en L est déjà propriété communale depuis vingt ans. Il y aura donc une évolution. Vous aviez demandé à voir le comparatif. Vous disposez de tous les éléments qui vous ont été transmis. Oui, il y a un projet d'aménagement, de construction, mais qui est bien modifié par rapport à ce qu'il était, en intégrant des préoccupations en termes d'environnement, d'évolution, de densité. Je rappelle qu'il y aura moins de construction de mètres carrés de surface de plancher qu'il y en avait à l'origine. Vous avez dû avoir le document comparatif qui vous a été transmis comme cela a été demandé à la Commission municipale. Je mets aux voix ce projet.

#### Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 27 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOE, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI)

Contre : 8 (Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE, M. KHIAR, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE)

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Le rapport est adopté. Nous passons au rapport suivant.

**N° 2023-020. STATIONNEMENT PAYANT DE SURFACE : NOMBRE DE FPS ET RECOURS ADMINISTRATIFS PRÉALABLES OBLIGATOIRES (RAPO) - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022**

**Sidi CHIAKH, Maire-Adjoint chargé des sports, des espaces publics et de la propreté (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)**

Monsieur le Maire, chers collègues, nous allons passer rapidement à la deuxième page du document qui concerne l'année 2022. Il a été comptabilisé 40 460 forfaits post-stationnement émis (contre 32 876 en 2021). Le nombre de Recours administratifs préalables obligatoires (RAPO) traités est de 1 890, dont 570 concernant les Kremlinois et 1 320 hors commune (contre 721 en 2021). Le nombre de RAPO accordés est de 1 636, dont 552 pour les Kremlinois et 1 084 hors commune. La majorité de ces accords concerne des personnes en possession de carte mobilité inclusion, au nombre de 841. Le délai moyen du traitement par le service est de 7,6 jours. Il est rappelé les articles correspondants. Il est aussi possible d'avoir des recours dans le cadre des motifs d'explication. Vous disposez des différents tableaux et des différents motifs d'explication à propos des RAPO. Vous disposez aussi des éléments concernant les montants.

S'agissant du montant de la recette des FPS, la collectivité a perçu 475 224 € en 2022 pour une inscription budgétaire de 350 000 €. Cela montre une nette progression par rapport à ce qui avait été prévu. Je remercie les forces de Police municipale et les ASVP pour assurer cette mission et bien regarder tous les véhicules pour qu'il n'y ait pas de problématiques en termes de contestations.

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

**Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)**

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, vous présentez un budget sans indiquer les bases sur les 9 mois précédents. Dans vos charges de personnel, il n'y a aucune indication sur les agents de la Police municipale qui sont pourtant présents, notamment pour la veille sur le site du marché.

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Votre intervention concerne un autre rapport.

**Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)**

Je me saisis de la présentation de ce rapport pour rappeler à M. Chiakh que, lors de la présentation du rapport du délégateur Q-Park, j'ai posé deux questions dont j'attends toujours les réponses.

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Y a-t-il d'autres remarques ? Non. Je vous propose de voter pour prendre acte.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOE, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABELLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE, M. KHIAR, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE)

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Le prendre acte est voté à l'unanimité. Nous passons au rapport suivant.

**N° 2023-021. BUDGET ANNEXE 2023 DU MARCHÉ FORAIN**

**Jean-Philippe EDET, Maire-Adjoint chargé des finances, de la commande publique, des anciens combattants et correspondant Défense, du Conseil de Quartier de la Mairie/Fontainebleau (Génération Écologie et Sociale)**

Monsieur le Maire, chers collègues, cette délibération fait un point sur la genèse pour rappeler d'où nous étions partis, avec ce choix important qui a été le changement de gestion du marché forain pour le reprendre en régie, et non plus à travers une DSP, en mars 2022. Lors de la dernière séance du Conseil municipal de l'année dernière, s'en était suivie la

décision – qui, je le rappelle, n’a pas de caractère obligatoire – de la création d’un budget annexe. Aujourd’hui, il convient de déterminer le budget prévisionnel de ce budget annexe qui s’élève, tel qu’il vous est présenté, à 690 348 €.

Je me permets d’en relever les points saillants. Sur les charges à caractère général, le budget prévisionnel est donc de 378 350 €. La location, le montage et démontage des barnums représentent un montant de 270 K€. On peut noter également la prestation de médiation de marché pour un montant de 60 K€ qui est réalisée par une entreprise d’insertion à l’emploi qui, si je ne me trompe pas, est la société Fresnes Service.

S’agissant des charges de personnel, la prévision budgétaire est de 160 K€. Elle est établie sur le prorata du temps que consacrent les agents municipaux à la gestion du marché. Elle concerne essentiellement deux services : le Service commerce pour le pilotage et la gestion administrative, puis pour la gestion opérationnelle du marché ; le Service propreté pendant le marché. Dans les autres charges, il y a la nécessité d’avoir un logiciel pour assurer la gestion du marché. La licence du logiciel s’élève à 5 000 €.

Enfin, pour la section de fonctionnement, il y a un versement de 80 K€. Sur la section d’investissement, 80 K€ servent à l’installation de quatre armoires électriques sur la place de la République.

S’agissant des recettes de fonctionnement ; les recettes liées aux commerçants s’élèvent à 293 K€, ce à quoi s’ajoute une dotation et participation de la Ville à hauteur de 330 350 €. Je ne reviens pas sur l’investissement de 80 K€.

Ce budget prévisionnel se décompose en 623 350 € pour la section de fonctionnement et en 80 K€ pour la section d’investissement.

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Y a-t-il des demandes d’intervention ?

**Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)**

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, vous présentez un budget sans indiquer les bases sur les 9 mois précédents. Dans les charges de personnels, il n’y a aucune indication sur les agents de la Police municipale qui sont pourtant présents, notamment la veille sur le site du marché. Ces heures sont perdues au détriment d’autres missions.

En occultant le bilan incomplet sur 9 mois de 2022, les investissements effectués sont donc payés par la collectivité, c’est-à-dire par le contribuable, et n’apparaissent pas dans le projet de budget. Votre budget a-t-il toutes les chances d’être positif au bout du compte ?

**Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)**

Vous avez été assez peu loquace, monsieur le rapporteur, sur la subvention d’équilibre de 330 K€ nécessaire pour que ce budget soit présenté conformément à la légalité. D’ailleurs, je me rappelle que, lors de la présentation du budget primitif, vous n’aviez pas encore le budget annexe. Le déficit prévu pour le marché forain était de 100 K€. Il est passé à 330 K€ en quelques mois.

L’essentiel n’est pas encore là. Lorsqu’il y avait une délégation de service public, le délégataire contribuait à hauteur de 109 ou 110 K€ pour 2021 (dernier chiffre connu), de mémoire. En fait, vous avez creusé un trou de près de 450 K€. On vient d’évoquer le chiffre des FPS qui est quasiment du même niveau. C’est une somme considérable.

Surtout, si ce trou de quasiment 450 K€ que vous avez créé avait contribué à dynamiser le marché et le commerce local, on pourrait à la rigueur considérer que c’est une bonne dépense. Or c’est tout le contraire. Le marché est en plein déclin. Vous avez dû, pour arriver à ce résultat déjà assez peu flatteur en termes financiers, obliger les abonnés à payer le mardi (trois jours au lieu de deux représentent 50 % d’augmentation). En plus, vous avez délocalisé avec des effets tout à fait négatifs sur les forains et sur le commerce sédentaire de l’avenue de Fontainebleau. Aujourd’hui, ce marché va à sa perte. Cela coûtera aux Kremlinois une somme tout à fait considérable. Nous allons évidemment voter contre.

**Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)**

Je remercie M. Banbuck pour son analyse sur les dotations et la participation de la Ville pour 330 350 € pour mettre ce budget à l’équilibre. Je voulais vous parler de la préoccupation de notre groupe sur l’état du marché forain du Kremlin-Bicêtre. Comme vous le savez tous, le Maire a décidé de passer en régie municipale pour le marché forain et de déplacer le marché sur l’avenue Eugène-Thomas, ce qui a eu des conséquences néfastes sur la qualité et la diversité des commerçants présents. Auparavant, notre marché était un lieu historique et dynamique qui s’étendait sur la longue avenue Fontainebleau et sur l’avenue Eugène-Thomas en 2019. Il était apprécié par une large population. Les commerçants proposaient des produits et des prix adaptés à tous les budgets.

Cependant, depuis que la gestion du marché a été transférée en régie municipale, nous avons assisté au déclin inquiétant de la qualité du marché. Les commerçants divers et variés ont été remplacés par un marché restreint, soporifique, qui manque cruellement de vie et d'animation. Je suis convaincu que cela impacte négativement la vie de notre communauté, car nous ne sommes plus en mesure d'offrir un marché attractif pour les résidents du Kremlin-Bicêtre et des environs. Nous avons perdu le marché historique qui animait et qui était une source de fierté de notre ville.

Je tiens également à souligner que M. le Maire avait organisé un référendum sur la question du marché forain, pour le dynamiser, où l'abstention a été massive à 90 %. Cela témoigne clairement de l'insatisfaction de la population à l'égard de ce nouveau marché. En conclusion, je vous demande, monsieur le Maire, de prendre en compte les préoccupations des commerçants et de la population sur ce marché qui est complètement en déclin.

#### **Lionel ZINCIROGLU (*Groupe Ensemble Changeons Le KB*)**

Je remercie M. le rapporteur pour sa présentation. Monsieur le rapporteur, fin 2022, vous nous aviez présenté avec Mme Bocabeille le rapport d'activité de 2021 de la SOMAREP. Vos présentations étaient à charge contre le délégataire de service public en mettant notamment en avant – je vous cite – une recette de 288 K€ « qui semble très peu au regard du périmètre du marché et du nombre de commerçants ». Vous vous étiez appuyé sur des éléments principalement financiers pour justifier la mise en œuvre d'une régie en interne, pour une réorganisation du marché que vous avez repris depuis mars 2022. Vous aviez repoussé la validation du rapport d'activité et des comptes rendus financiers du délégataire pour appuyer vos justifications dans le cadre de la création d'une régie.

Vous avez pris la décision de créer un budget annexe appelé « marché forain » que vous nous présentez ce soir. Force est de constater que vous ne faites pas mieux en matière de recettes que le délégataire. Vous faites même beaucoup moins bien si on reprend les rapports d'activité du délégataire avant les années de la crise sanitaire du Covid. Le rapport présente une recette de près de 290 K€ qui est complétée d'une recette par une dotation de la Ville par son budget principal de près de 300 €. Les dépenses en fonctionnement sont aussi doublées en comparaison à celles du délégataire de service public. Si on a une lecture constructive de votre rapport, votre marché forain en régie interne est en déficit déguisé de plus de 300 K€, contre un résultat déficitaire, que vous fustigiez avec véhémence à l'encontre du délégataire en décembre 2022, de seulement 13 K€.

Vous démontrez de nouveau qu'en gérant en direct un dossier, vous n'arrivez ni à le transformer fondamentalement, ni à le rendre rentable, du moins – parce que la notion de rentabilité n'est pas forcément la bonne notion à mettre en avant dans le service public – à le rendre équilibré financièrement parlant. Sans compter l'image du marché qui n'a pas forcément évolué, la gestion des déchets qui est assez peu exemplaire, les placiers internes qui visiblement accumulent les mauvaises relations avec les commerçants, une offre qui peine à se diversifier et à gagner en qualité. Il y a encore beaucoup de boulot. C'est un double échec. Et on a envie de vous dire, monsieur le Maire, monsieur Jean-Luc Laurent : tout ça pour ça. Notre groupe votera contre votre budget et présentation annexe du marché forain.

#### **Jean-Philippe EDET, Maire-Adjoint chargé des finances, de la commande publique, des anciens combattants et correspondant Défense, du Conseil de Quartier de la Mairie/Fontainebleau (*Génération Écologie et Sociale*)**

Très chers collègues, merci pour vos interventions. D'abord, je veux rappeler que le budget prévisionnel qui vous est présenté est le reflet d'un choix. Ce choix a été fait par les Kremlinoises et les Kremlinois à l'occasion du premier référendum que nous avons mis en place en novembre 2021. Ce choix, nous l'avons respecté. Cette orientation a été voulue par les habitants qui ont – et je crois que l'on a cela en partage – un attachement très fort à ce marché qui est établi depuis 1673, soit antérieurement à la création de notre commune.

Ce marché, depuis sa création, a évolué au fil des années pour s'adapter aux transformations de la ville et à l'aspiration de ses habitants. Nous étions arrivés, je crois, à un tournant. Et il était devenu nécessaire d'envisager une évolution de ce marché pour qu'il puisse mieux répondre aux souhaits des habitants de la ville. Il s'agissait de travailler à son embellissement, à le rendre plus pratique, plus lisible, mais également à opérer une montée en gamme sur son offre commerciale en développant le recours aux circuits courts, au bio et en réduisant – et c'est un point d'opposition que nous avons – les mètres linéaires sur l'avenue de Fontainebleau pour des produits manufacturés qui, en réalité, ne répondaient pas, ou plus, aux attentes de nos habitants. Cette réalisation a été faite avec le souci qui est le nôtre de la concertation. C'est un acte concret qui matérialise notre ambition et notre vision pour cette ville, pour ce que nous voulons, avec ses habitants, pour son futur.

Quand on veut bouger les lignes, inscrire la ville dans une nouvelle dynamique, en l'occurrence, pour ce qui nous intéresse, une dynamique commerciale pour le marché forain, eh bien, on se heurte à des réticences. Certains – l'opposition en a fait la démonstration ce soir – n'étaient pas favorables à ce projet.



Il a fallu le défendre. Bien sûr, chacun est libre d'exprimer son opinion. En tant qu'élus de la majorité, nous devons être à l'écoute et à la recherche du consensus, ce qui est souvent très difficile parce qu'il y a des intérêts qui sont très différents, et donc plus souvent à la recherche du compromis. Mais il nous faut être clair. Un compromis n'est pas acceptable : celui de l'immobilisme. Nous avons eu raison de ne pas être dans l'immobilisme et de nous attaquer à cette question. Car, aujourd'hui, en vérité, qui regrette l'ancien marché ? Certainement pas les usagers. Rappelons, vous en avez parlé, les rapports d'exploitation qui étaient communiqués à la Ville par le délégataire. Ils étaient inexploitable, opaques et, en réalité, je le crois, traduisaient la gestion qui était la sienne, tout à fait l'opposé de la démarche que nous entreprenons, notamment avec la création du budget annexe qui, offrant transparence et lisibilité, est un objet démocratique. Vous pouvez vous en saisir et cela vous sert, notamment ce soir, à alimenter votre argumentation. Nous sommes pleinement dans notre ligne politique.

Il était également possible d'interroger les recettes affichées par l'ancien délégataire, ce qui lui permettait systématiquement d'afficher une exploitation déficitaire. Ainsi, il ne versait pas sa redevance à la Ville. Aujourd'hui, en réduisant le nombre de commerçants, nous obtenons des recettes hauteur à de 280 K€. Je crois que ce point démontre l'intérêt de notre démarche.

Vous parliez tout à l'heure du changement. Je note une chose. L'opposition, sur ce projet comme sur d'autres, a pris l'habitude de se ranger du côté des collectifs ou associations de défense, qui sont tout à fait légitimes à s'exprimer, qui préféreraient que l'on ne change rien. Eh bien, nous considérons que Le Kremlin-Bicêtre n'est pas une ville qui doit rester telle une belle endormie. Elle doit répondre aux mutations de son environnement et aux aspirations de ses habitants. Je le redis, ce marché répond aux aspirations des habitants. Je vois là donc aussi quelques incohérences de votre part. Vous l'avez noté, la Ville participe à hauteur de 330 K€. C'est un investissement important pour la qualité de vie des Kremlinoises et des Kremlinois. Il était attendu, il répond à leurs besoins. Aussi, je vous invite à voter pour ce budget.

#### **Jean-Luc LAURENT, Maire**

Après la réponse de Jean-Philippe Edet, je voudrais ajouter que le budget annexe est un choix que nous faisons au niveau de l'équipe municipale et qui vient en réponse à la Commission consultative des marchés forains qui nous a demandé une transparence totale et une vérité sur les coûts en recettes et en dépenses. Comme auparavant, on aurait pu donner juste des éléments sur un petit papier à la Commission consultative. On n'a pas voulu faire comme avant. Il y avait un devoir d'exemplarité, notamment par rapport à des choses qui faisaient l'objet de suspicions, comme la contribution des commerçants du marché forain aux animations commerciales. Entre ce qu'ils versaient et ce qui était dépensé, il n'y avait pas concordance des chiffres. D'ailleurs, il y a eu plus de prélèvements sur les commerçants forains qu'il n'y a eu d'animations. J'ai été obligé d'envoyer un courrier à l'ancien délégataire qui n'a pas respecté ses engagements et qui a considéré qu'il était inutile de répondre à la Ville.

Ce que nous faisons, c'est une opération-vérité. On indique les dépenses et les recettes, on évalue le temps passé. Auparavant, il y avait des chiffres qui étaient donnés, mais qui ne tenaient pas compte de ce qui était fait dans la ville. Auparavant, la Police municipale pouvait intervenir, comme c'est sa mission, mais le temps n'était jamais comptabilisé comme du temps de travail et évalué comme une dépense qui ne pesait pas sur le délégataire des marchés forains.

Et les commerçants avaient à payer leurs barnums qui ne donnaient pas une belle atmosphère, une belle image, un bel esthétisme au marché forain. C'était supporté par les commerçants et ce n'était pas agréable. On a voulu rendre les choses plus agréables. On a pris une prestation pour mettre en place des barnums identiques pour tous les commerçants, ce qui permet aussi à la Ville de veiller aux alignements. Lorsque les barnums sont fixés au sol, on voit tout de suite le non-respect des emplacements. Quelques-uns peuvent avoir l'habitude de chercher à augmenter leur mètre linéaire. Oui, il y a eu une amélioration. Cela a un coût pour la Ville. Madame Chiboub, dans votre conclusion, vous demandez : quand le marché sera-t-il excédentaire ? L'objectif n'est pas que le marché rapporte de l'argent. Il n'en a jamais rapporté par rapport aux dépenses engagées.

Par ailleurs, un changement est intervenu depuis des années. En réalité, depuis 2014, il avait été décidé de ne pas maintenir de marché sur l'avenue de Fontainebleau. Il a été remis pour les besoins des travaux du parc Bicêtre et il a été maintenu contre tout ce qui a été voté par le Conseil municipal. Fallait-il rester dans ce qui n'avait pas été validé ? En plus, c'était problématique. On a fait choisir les habitants. Une majorité de ceux qui se sont exprimés a choisi de mettre le marché sur l'avenue Eugène-Thomas. C'est ce que nous avons fait. Je sais que tout le monde n'est pas satisfait. On peut être dans la nostalgie. On parle de l'avenue de Fontainebleau. J'ai connu quand il remontait à Villejuif. Reprenez les photos de Doisneau, ce grand photographe, qui le montrait entre les deux cimetières, vers Ivry. Cela correspond à une période. On pourrait même remonter aux apaches et aux biffins dans la zone à la porte d'Italie.

Est-ce ce que vous voulez ? Ce n'est pas ce que nous voulons. On veut s'inscrire dans une logique de progrès et ne pas rêver à un marché révolu qui ne correspond pas aux aspirations des habitants.

Jean-Philippe Edet a parfaitement souligné les enjeux et notre ligne de conduite. Oui, le marché est un service marchand qui est rendu auquel la Ville contribue et est prête à contribuer. Elle est prête à dire qu'elle y participe. Si on n'a pas mis tous les éléments, c'est que des missions sont d'intérêt général. Je vous propose de voter ce budget annexe qui fera l'objet, après son adoption, d'une transmission aux membres de la Commission consultative des marchés forains, comme nous nous y étions engagés avec Corinne Bocabeille et les membres de l'exécutif municipal. Je mets aux voix.

#### Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADO, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET,)

Contre : 14 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE, M. KHIAR, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE)

#### **Jean-Luc LAURENT, Maire**

Le rapport est adopté. Nous passons au rapport suivant.

#### **N° 2023-022. REVALORISATION DU TARIF POUR LES PRESTATIONS D'AIDE A DOMICILE**

**Jean-Philippe EDET, Maire-Adjoint chargé des finances, de la commande publique, des anciens combattants et correspondant Défense, du Conseil de Quartier de la Mairie/Fontainebleau (*Génération Écologie et Sociale*)**

Monsieur le Maire, très chers collègues, vous vous souvenez que, dans un souci de simplification, on avait décidé de la création d'une régie unique pour l'encaissement et afin de simplifier les choses auprès des usagers. Cela supposait de reprendre certains tarifs sur le budget de la Ville, notamment le tarif pour les prestations d'aide à domicile. En février, nous avons acté un tarif de 22 €. Or celui-ci est fondé sur le barème départemental qui a été revalorisé d'un euro. Il passe donc à 23 €, ce qui sera applicable à compter de mai. La proposition de cette délibération est d'acter cette augmentation d'un euro.

#### **Jean-Luc LAURENT, Maire**

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

#### Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADO, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE, M. KHIAR, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE)

#### **Jean-Luc LAURENT, Maire**

Le rapport est adopté. Nous passons au rapport suivant.

#### **N° 2023-023. DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE**

**Jean-Philippe EDET, Maire-Adjoint chargé des finances, de la commande publique, des anciens combattants et correspondant Défense, du Conseil de Quartier de la Mairie/Fontainebleau (*Génération Écologie et Sociale*)**

Monsieur le Maire, très chers collègues, cette délibération a pour objet une remise gracieuse qui porte sur une dette concernant le périscolaire d'un montant de 1 060 €. Cette dette a été cumulée entre 2019 et 2022. Les raisons invoquées pour le non-paiement sont des retards dus à des difficultés financières, ainsi qu'à des problèmes de santé ayant engendré des dépenses de rééducation non remboursées. Le Conseil municipal a la possibilité d'admettre dans son intégralité cette demande de remise gracieuse, de l'admettre partiellement ou bien de la rejeter.

Je vous invite, afin d'aider cette personne en grande difficulté, à voter favorablement cette délibération qui propose d'admettre en totalité la remise gracieuse.

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOE, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE, M. KHIAR, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE)

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons au rapport suivant.

**N° 2023-024. AUTORISATION DE SORTIE DE L'INVENTAIRE MUNICIPAL D'UN VÉHICULE**

**Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé du projet urbain, de l'aménagement, des mobilités et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)**

Il s'agit de sortir un véhicule ancien de notre flotte automobile et de le remplacer par un véhicule électrique. On participe de ce fait à la réduction des gaz à effet de serre et de la pollution de l'air, mais aussi à une meilleure mutualisation de ces véhicules pour les personnes qui les utilisent dans la journée. Je vous incite à voter pour cette délibération.

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOE, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE, M. KHIAR, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE)

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons au rapport suivant.

**N° 2023-025. RAPPORT D'ACTIVITES 2022 DU REFERENT LAÏCITE**

**Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)**

Depuis le 23 décembre 2021, les collectivités locales doivent désigner un référent laïcité parmi les fonctionnaires en activité ou en CDI de leurs effectifs. Le référent laïcité a trois missions principales. La première est le conseil aux chefs de service et aux agents publics pour la mise en œuvre du principe de laïcité. La deuxième est la sensibilisation des agents publics au principe de laïcité. La troisième est l'organisation de la journée de la laïcité le 9 décembre de chaque année. À la demande de l'autorité, le référent peut aussi être sollicité en cas de difficulté dans l'application du principe de laïcité entre un agent et des usagers du service public.

Depuis 2020, la Ville agit pour faire vivre la laïcité avec des événements autour de la journée de la laïcité le 9 décembre (pièces de théâtre, conférences, etc.), mais aussi au travers de formations. La formation « Valeurs de la République et laïcité » est suivie par des agents municipaux, notamment les animateurs des centres de loisirs. Dans le cadre du plan de formation 2022-2024, la formation à la laïcité est mentionnée dans les formations obligatoires. Tous les agents publics sont ainsi tenus de se former au principe de laïcité.

Enfin, le référent laïcité doit établir un rapport annuel d'activités qui dresse un état des lieux de l'application du principe de laïcité. Une synthèse du rapport est transmise aux membres du Comité social compétent.

Des actions ont été menées en 2022. Les Francas du Val-de-Marne ont ainsi assuré les 9 et 10 juin 2022 une formation aux directeurs et aux adjoints des centres de loisirs ainsi qu'à d'autres agents de la Ville. Cette formation s'intitulait « Valeurs de la République et laïcité ». Cette formation est d'ailleurs construite par l'Agence nationale de cohésion des territoires. Elle permet aux agents formés d'acquérir une posture professionnelle plus assurée au regard des enjeux et des obligations relatifs au principe de laïcité. Une deuxième formation de l'IFAC, association d'éducation populaire reconnue d'intérêt général à vocation sociale, éducative et territoriale, a également eu lieu les 24 et 25 novembre dernier à destination des agents de la Ville

L'année 2023 verra une extension de ces temps de formation avec l'objectif, à terme, de former l'ensemble des agents de la collectivité. En parallèle, une adresse générique a été créée. Elle est accessible à tout agent qui fait face à une question ou à une difficulté qu'il souhaite faire connaître.

Par délibération de juin 2022, le Conseil municipal a approuvé un avenant pour les conventions conclues entre la Ville et les clubs sportifs afin d'intégrer le Contrat d'engagement républicain prévu par la loi. Il en est de même pour toutes les associations qui reçoivent des subventions de la part de la Ville.

Des temps de prévention et de sensibilisation sur les réseaux sociaux sont aussi menés et ont été effectués par l'association Olympio à destination des classes de CM1 et CM2, des écoles élémentaires de la ville. Ces temps ont été effectués les 28 et 29 novembre 2022. Le 8 décembre 2022, enfin, l'auditorium Lounès Matoub de la médiathèque municipale a accueilli une représentation de la pièce *100 % Marianne*, écrite par Corinne Berron et Hélène Serres. Le hall de la mairie a, en outre, accueilli à partir de décembre 2022 une exposition « Qu'est-ce que la laïcité ? », exposition montée par la Fédération des délégués départementaux de l'Éducation nationale.

Il est donc proposé au Conseil municipal de prendre acte du rapport d'activité 2022 du référent laïcité de la Ville du Kremlin-Bicêtre que vous trouvez dans son intégralité annexé à cette délibération.

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

**Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)**

Monsieur le Maire, mesdames et messieurs, je prends la parole car la laïcité, oui, mais pas n'importe laquelle. Vous me donnez aujourd'hui l'occasion, par cette délibération, de dénoncer des propos dangereux et absurdes tenus par votre ex-directeur de cabinet, aujourd'hui directeur général adjoint, lors du congrès de votre parti politique. J'ai eu connaissance de ses propos par une page publique de Facebook. Il a évoqué la nécessité de discrétion en matière de laïcité dans la sphère civile. Je m'inscris en faux contre ces propos, très dangereux pour notre société et nos valeurs républicaines. En effet, la sphère civile n'est pas un espace où la laïcité doit être discrète. Au contraire, c'est un espace où la laïcité doit être affirmée avec force et clarté. La sphère civile est le lieu où tous les citoyens peuvent exprimer leur religion ou leur non-religion librement, sans crainte de persécutions ou de discriminations. C'est le lieu où la liberté de conscience est protégée par la loi, où chaque individu doit être respecté dans ses convictions. En affirmant que la sphère civile nécessite la discrétion en matière de laïcité, votre ex-directeur de cabinet encourage en réalité une dérive très dangereuse. Cette idée de discrétion favorise en effet que la religion doit être cantonnée à la sphère privée. C'est une idée en réalité contraire au principe de laïcité. Il est important de souligner que cette idéologie est présentée au sein de votre parti politique, monsieur le Maire. Cette position est contraire aux valeurs de la laïcité du pacte républicain.

Monsieur le Maire, en tant que conseiller municipal de l'opposition, je vous demande donc de prendre vos responsabilités et de réaffirmer haut et fort l'importance de la laïcité dans notre société ainsi que la nécessité de préserver le pacte républicain qui nous unit. Nous avons besoin d'un engagement ferme en faveur de la laïcité pour garantir que tous les citoyens puissent vivre ensemble dans le respect mutuel, la tolérance, sans crainte de persécutions et de discriminations.

**Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)**

C'est une question de curiosité sur la forme du document. La délibération nous propose de prendre acte du rapport du référent laïcité, mais il est curieusement resté anonyme dans le rapport qui nous a été annexé.

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Ce n'est pas anormal. Le référent laïcité répond à une demande de l'État, en application d'une loi, de désigner un référent au sein des services municipaux. Un référent a été désigné. Et un élu, dans le cadre des choix politiques du Maire et de l'équipe municipale, a une délégation à la laïcité. C'est le Premier Adjoint. Il n'est pas anormal qu'un agent public n'ait pas son nom sur un rapport. Ce n'est pas une cachotterie. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Monsieur Khiar, je n'hésite pas à dire que vos propos sont ridicules. Je vous renvoie à la bonne compréhension de ce qu'est la laïcité. Elle n'est ni fermée ni ouverte. C'est la laïcité. Point. En tout cas, c'est ma ligne. Je mets aux voix ce rapport.

Résultat du vote

Les élus ont pris acte du rapport d'activités 2022 du référent laïcité de la ville du Kremlin-Bicêtre.

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

La délibération est adoptée. Nous passons au rapport suivant.

**N° 2023-026. RESSOURCES HUMAINES – DELIBERATION PORTANT AUTORISATION DE CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE CHARGE DE MISSION GRANDS PROJETS H/F**

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Il s'agit de vous demander autorisation de création d'un emploi permanent de chargé de mission « grands projets ». Je vous propose de créer un tel poste qui sera placé auprès de la Direction des services techniques en lien étroit avec les services urbanisme, patrimoine, bâtiment dans l'objectif de conduire, pour le compte de la Ville, l'accompagnement des différentes opérations dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la commune du Kremlin-Bicêtre. Il s'agira notamment de piloter les grands projets de la Ville, de la conception et de la définition des besoins jusqu'à leur livraison et, notamment, de garantir la qualité, le respect des délais des programmes ainsi que l'équilibre financier tant en dépenses qu'en recettes. Il s'agit aussi d'assurer le suivi opérationnel des projets urbains en lien avec les objectifs de développement de la Ville, de piloter les études préalables, d'initier et coordonner les procédures d'urbanisme nécessaires à ces opérations, d'assurer la transversalité des projets auprès des différents services de la direction en ce qui concerne l'habitat, l'urbanisme, le réglementaire, le foncier, le commerce, la Direction des espaces publics et les autres directions et services de la commune. L'ensemble des activités, dont je vous ai donné les grandes missions, est décliné dans le profil de poste. Il vous est proposé de créer ce poste de chargé de mission homme/femme, ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux, à temps complet. La durée hebdomadaire de service est fixée à 39 heures 50. Par dérogation au principe de l'article L 311-1 du Code général de la fonction publique, lorsqu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté, il est possible de procéder au recrutement d'un agent contractuel. L'objet de cette délibération vise à créer cet emploi permanent dans le cadre des règles de la fonction publique ou au niveau d'un poste de contractuel. Y a-t-il des interventions sur ce rapport ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADO, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET)

Contre : 14 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE, M. KHIAR, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE)

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Le rapport est adopté. Nous passons au rapport suivant.

**N° 2023-027. RESSOURCES HUMAINES – DELIBERATION PORTANT AUTORISATION DE CRÉATION D’UN EMPLOI PERMANENT DE DIRECTEUR ARTISTIQUE H/F**

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Il s’agit d’une délibération de même nature que la précédente visant à la création d’un emploi permanent de directeur artistique. Dans le cadre d’un choix d’internalisation de l’ensemble des missions graphiques aujourd’hui réalisées en partie par des agents du service et en partie par des prestations externes, il est proposé de créer un emploi permanent de directeur artistique. Ce recrutement permettra notamment la réalisation en interne de la maquette du magazine municipal. Des économies sur le budget de la collectivité sont donc attendues. Au sein de la Direction de la démocratie locale, sous l’autorité du responsable du Service communication, ce directeur artistique collaborera à l’élaboration de la stratégie de communication de la Ville en étant force de proposition en matière de design graphique. Il assurera la maquette du magazine municipal et produira des outils et supports de communication, ce qui permettra d’obtenir une plus-value créative. Il permettra aussi d’assurer le déploiement de la nouvelle charte graphique de la Ville et de suivre les travaux réalisés en interne par une équipe de deux personnes qu’il encadre et qui sont actuellement des alternants. Vous disposez de la description complète du profil de poste.

Il est proposé d’ouvrir ce poste à des fonctionnaires relevant du cadre d’emploi des attachés territoriaux et, par dérogation, de m’autoriser à recruter, s’il n’y a pas d’agents titulaires de la fonction publique, un agent contractuel. Y a-t-il des observations ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOC, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET)

Contre : 14 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE, M. KHIAR, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE)

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Le rapport est adopté. Nous passons au rapport suivant.

**N° 2023-028. RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Le tableau des effectifs est un outil incontournable de gestion du personnel. Il permet de suivre l’évolution des emplois de fonctionnaires, stagiaires, titulaires, et aussi des emplois contractuels de droit public. Le tableau des effectifs est joint chaque année au budget primitif et au compte administratif qui est soumis à votre vote. Le tableau des effectifs constitue une liste des emplois qui sont ouverts budgétairement, pourvus ou non, classés par filière, cadre d’emploi et grade.

Il vous est proposé aujourd’hui de créer un poste d’ingénieur territorial dans le cadre de la gestion prévisionnelle des effectifs et, par là même, de traduire sur le tableau des effectifs le poste que je vous ai proposé il y a quelques instants. Y a-t-il des observations ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOC, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET)

Contre : 14 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE, M. KHIAR, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE)

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Le rapport est adopté. Nous passons au rapport suivant.

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Il me reste à vous demander de prendre acte et à vous rendre compte des affaires que j'ai réglées depuis la réunion du 16 février 2023 dans le cadre de la délégation de l'article 2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Comme vous l'avez vu dans le rapport qui vous a été présenté en Commission, puis ce soir en séance, j'ai signé 13 décisions. Cinq marchés publics ont été réalisés dans le cadre de la Commission d'appel d'offres. Y a-t-il des questions ?

**Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)**

Monsieur le Maire, pourrait-on avoir des informations sur la n° 7 (désignation d'un cabinet d'avocats et recours engagé par un ancien agent de la Ville) ?

**Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)**

Je souhaiterais, monsieur le Maire, pouvoir avoir accès, pour consultation, aux quatre derniers marchés publics, à une date que vous voudrez bien me communiquer.

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Le directeur de cabinet, en lien avec le service concerné, vous proposera des jours de consultation selon votre agenda.

*Jean-Luc LAURENT, Maire, lève la séance à 23 heures 35.*

Le secrétaire de séance,  
**Vry-Narcisse TAPA**



Le Maire,  
**Jean-Luc LAURENT**



